



**NATIONS
UNIES**

UNEP/EA.6/13



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. générale
30 janvier 2024

Français
Original : anglais

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**
Sixième session
Nairobi, 26 février–1^{er} mars 2024
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail et budget et autres questions
administratives et budgétaires**

Suite donnée à la décision 5/4 relative à l'ordre du jour provisoire, à la date et au lieu de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement

Rapport de la Directrice exécutive

Introduction

1. L'annexe du présent rapport présente le programme de travail et le budget du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour 2022–2025, qui complète la stratégie à moyen terme pour 2022–2025 (UNEP/EA.5/3/Add.1/Rev.1).
2. Le document en annexe donne suite à la décision 5/4, dans laquelle l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prolongé de deux ans le programme de travail pour la période 2022–2023, jusqu'à la fin de 2025, et demandé que les objectifs inscrits dans le budget et le programme de travail soient revus au prorata.
3. Le budget calculé au prorata pour 2024–2025, qui reste identique au budget de 2022–2023, s'élève à 869 millions de dollars des États-Unis, dont 200 millions iront au Fonds pour l'environnement.
4. La détermination au prorata des objectifs du programme de travail s'est faite sur la base d'un examen des valeurs de référence pour chaque indicateur, des objectifs qui avaient été arrêtés pour 2022 et 2023, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs pour les deux premières années et des attentes pour 2024–2025 par rapport aux objectifs atteints et au budget de 2022–2023.
5. Toutes les autres sections du programme de travail restent inchangées.

* UNEP/EA.6/1.

Annexe***Programme de travail et budget pour 2022–2025****Table des matières**

Introduction	3
I. Cadre de résultats du PNUE pour 2022–2025	3
A. Une série de résultats intégrés sur la voie de la stabilité climatique, d'une vie en harmonie avec la nature et d'une planète sans pollution.....	3
1. L'interface science-politiques, comme un fondement.....	9
2. La gouvernance environnementale, comme un fondement	10
3. Les transformations financières et économiques, un outil de facilitation.....	11
4. Les transformations numériques, un outil de facilitation	12
B. Mesure des résultats du PNUE : les indicateurs qui font progresser l'intégration des programmes d'un pas supplémentaire	13
1. Trois sous-programmes thématiques à l'appui des objectifs stratégiques de la stabilité climatique, d'une vie en harmonie avec la nature et de l'établissement de progrès vers d'une planète sans pollution	18
2. Deux sous-programmes de base du PNUE visant à informer ses engagements et à catalyser son action : interface science-politiques et gouvernance environnementale	32
3. Deux sous-programmes d'appui visant à accélérer l'adoption de modes de consommation et de production plus durables et à systématiser, intégrer et démocratiser les données, les connaissances et les analyses environnementales afin de créer de nouvelles opportunités de collaboration et de renforcer l'impact obtenu : transformations financières et économiques et transformations numériques	37
II. Direction et administration efficaces du programme	43
A. Direction exécutive et administration	43
B. Organes directeurs.....	46
C. Gestion du programme et appui au programme.....	48
III. Budget et mobilisation de ressources.....	51
A. Hypothèses de planification et enveloppes budgétaires.....	51
B. Aperçu des ressources	52
1. Le Fonds pour l'environnement	52
2. Fonds préaffectés, fonds généraux d'affectation spéciale et dépenses d'appui au programme	53
3. Le budget ordinaire	54
4. Ressources nécessaires pour toutes les sources de financement	54
C. Mobilisation de ressources	57
1. Le Fonds pour l'environnement	57
2. Le budget ordinaire	58
3. Les partenaires de financement	58
4. Les ressources humaines	59
Annexes	
I. Plan d'évaluation pour la période 2022–2025	61
II. États financiers audités du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (A/75/5/Add.7)	64
III. Organigramme	65

* La version anglaise de l'annexe n'a pas été revue par les services d'édition.

Introduction

1. **Le présent document contient le programme de travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour 2022–2025 ainsi que le budget correspondant.** Le programme de travail présente le cadre de résultats du PNUE pour l'exercice biennal, axé sur les trois objectifs stratégiques exposés dans la stratégie à moyen terme.

2. **La section I du document décrit le cadre de résultats du PNUE sous la forme d'une série d'interventions intégrées mesurées par des indicateurs pertinents, conformément à la stratégie à moyen terme.** Elle présente une théorie du changement pour chacun des trois objectifs stratégiques de la stratégie à moyen terme, à savoir la « stabilité climatique », une « vie en harmonie avec la nature » et « vers une planète sans pollution ». Le cadre de résultats énonce les principaux domaines d'activité du PNUE, composés de trois domaines d'action clés (récapitulés dans les sous-programmes thématiques relatifs à l'action climatique, à l'action en faveur de la nature et aux mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution) appuyés par deux sous-programmes de base (interface science-politiques et gouvernance environnementale) et deux sous-programmes d'appui (transformations financières et économiques et transformations numériques). Ces sous-programmes thématiques, de base et d'appui *sont interdépendants et conçus pour contribuer ensemble à la réalisation des objectifs mondiaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres cadres convenus au niveau international.*

3. **De manière générale, le programme de travail montre la manière dont les sous-programmes thématiques du PNUE (appuyés par les sous-programmes d'appui et de base) susciteront les changements transformateurs ciblés par la stratégie à moyen terme pour 2022–2025,** énonce les moyens de mesurer l'efficacité du PNUE dans le cadre de ses rôles directs, d'appui et d'influence et définit une trajectoire assortie d'un calendrier mettant l'organisation en conformité avec le Programme 2030. Les trois sous-programmes thématiques concourront à l'obtention d'une série de résultats à l'horizon 2025, appuyés par des indicateurs pertinents pour mesurer les résultats obtenus de manière intégrée et ciblée, en tenant compte des contributions des sous-programmes de base et d'appui à la mise en place de modes de consommation et de production durables.

4. **La section II décrit la façon dont la direction exécutive du PNUE, une élaboration cohérente des politiques, une gestion rationnelle des programmes et un appui efficace à ces derniers feront avancer l'organisation de l'intérieur vers des résultats plus ciblés et efficaces à l'extérieur.** En s'appuyant sur les enseignements tirés du processus de transformation du PNUE lancé en 2019, ces éléments orienteront les efforts du PNUE visant à produire des résultats plus tangibles.

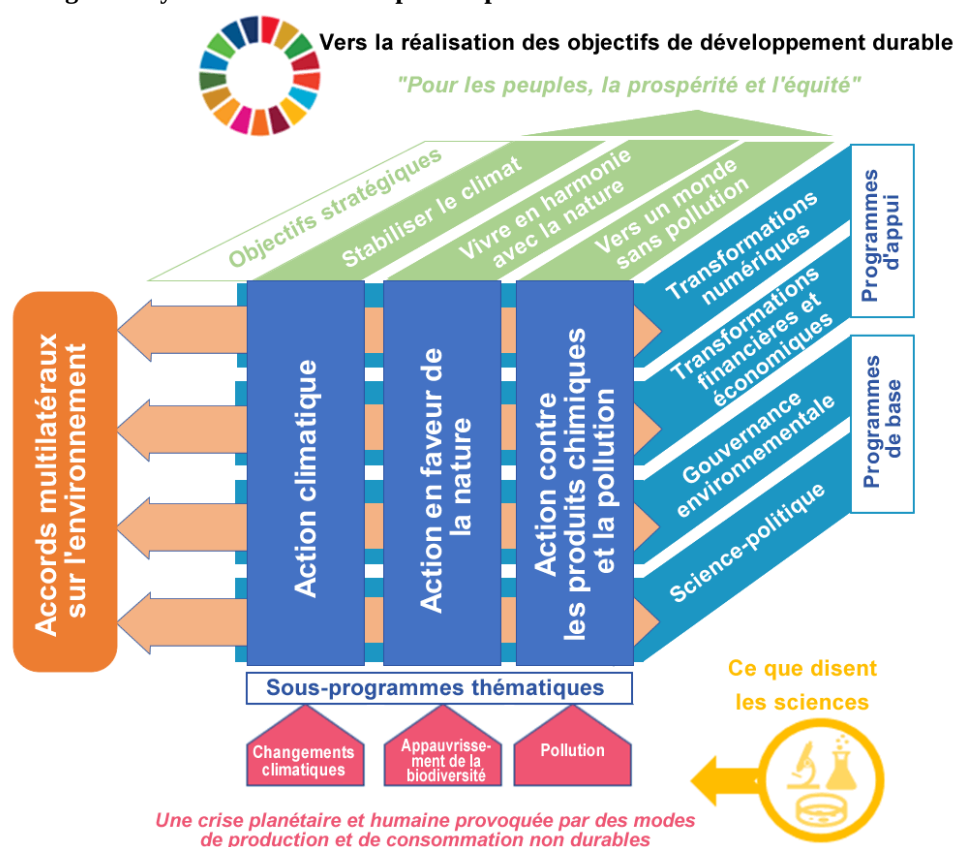
5. **La section III présente le budget du PNUE pour 2022–2025.** Une vue d'ensemble des ressources du PNUE pour l'exercice biennal précède des données plus détaillées concernant les allocations par sous-programme et source de financement, ainsi qu'un aperçu des efforts du PNUE visant à accroître la mobilisation des ressources et à optimiser ses pratiques en matière de ressources humaines. La dernière section est suivie de trois appendices qui fournissent le plan d'évaluation pour 2022–2025, les états financiers vérifiés pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 ainsi qu'un organigramme pour le PNUE.

I. Cadre de résultats du PNUE pour 2022–2025

A. Une série de résultats intégrés sur la voie de la stabilité climatique, d'une vie en harmonie avec la nature et d'une planète sans pollution

6. **Trois objectifs stratégiques guideront le cadre de résultats du PNUE.** Le programme de travail pour 2022–2025 articule le cadre de résultats du PNUE autour de trois objectifs stratégiques qui contribueront à la vision du PNUE pour le Programme 2030 et la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable (figure 1). Les trois objectifs stratégiques sont les suivants : « stabilité climatique », « vie en harmonie avec la nature » et « vers une planète sans pollution ».

Figure 1
Stratégie à moyen terme du PNUE pour la période 2022–2025 – en route vers 2030



7. **Le programme de travail montre la façon dont les sous-programmes du PNUE concourent de manière intégrée à l'obtention de résultats interconnectés et mutuellement bénéfiques.** En s'appuyant sur des travaux préexistants et en adoptant une approche intégrée qui mobilise des partenariats et des initiatives intersectorielles comme le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, le PNUE accélérera et amplifiera les changements transformateurs vers l'adoption de modes de consommation et de production durables tout en ciblant les facteurs qui sous-tendent les défis liés aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la biodiversité et à la pollution ainsi qu'en proposant des solutions à ces défis¹.

8. **Les interventions du PNUE viseront à tirer parti des avantages comparatifs de chaque sous-programme afin d'améliorer le rapport coût-efficacité et d'avoir un impact stratégique plus important.** Une coordination renforcée et une plus grande attention accordée aux liens stratégiques entre les sous-programmes du PNUE permettront d'améliorer l'efficacité et l'efficience, d'optimiser les ressources et de produire des résultats cohérents au travers des mesures de soutien des sous-programmes de base et d'appui en vue de parvenir à de multiples résultats pour les trois sous-programmes thématiques du PNUE.

9. **Les théories du changement illustrées dans les figures 2, 3 et 4 tracent une voie pour le PNUE en vue d'atteindre ses objectifs stratégiques, à savoir la stabilité climatique, une vie en harmonie avec la nature et les progrès vers une planète sans pollution.** Chaque théorie du changement suit une approche intégrée avec un cheminement causal qui :

a) **Connecte les résultats pour 2025 des sous-programmes thématiques du PNUE avec la vision du PNUE pour le Programme 2030, la décennie d'action et au-delà,** comme décrit dans la stratégie à moyen terme qui présente une trajectoire pour le PNUE pour la période 2026–2029 prévoyant des résultats intermédiaires ;

¹ Notamment en adoptant des approches intégrées qui ciblent des questions interdépendantes telles que les systèmes alimentaires durables, l'urbanisation, les océans et l'économie bleue, les déchets, l'eau et les eaux usées, l'énergie durable et les emplois verts, l'élimination de la pauvreté, l'économie circulaire et l'utilisation rationnelle des ressources, le climat, l'environnement et la sécurité ainsi que les liens plus larges entre la pauvreté et l'environnement.

b) **Comprend une série de résultats directs qui montrent la façon dont les interventions dans le cadre des sous-programmes thématiques, de base et d'appui du PNUE se combinent de manière intégrée** : chaque théorie du changement met en évidence des résultats directs appuyés par un ou plusieurs des sept sous-programmes, les interventions de base étant sous la direction des sous-programmes sur l'interface science-politiques et la gouvernance environnementale et les interventions d'appui sous celle des sous-programmes sur les transformations financières et économiques et les transformations numériques, tandis que les interventions thématiques sont menées au titre des sous-programmes sur l'action climatique, l'action en faveur de la nature et les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution ;

c) **Présente les hypothèses, facteurs et risques externes dont le PNUE tiendra compte pour réaliser ses aspirations stratégiques.**

Figure 2
Stabilité climatique – théorie du changement

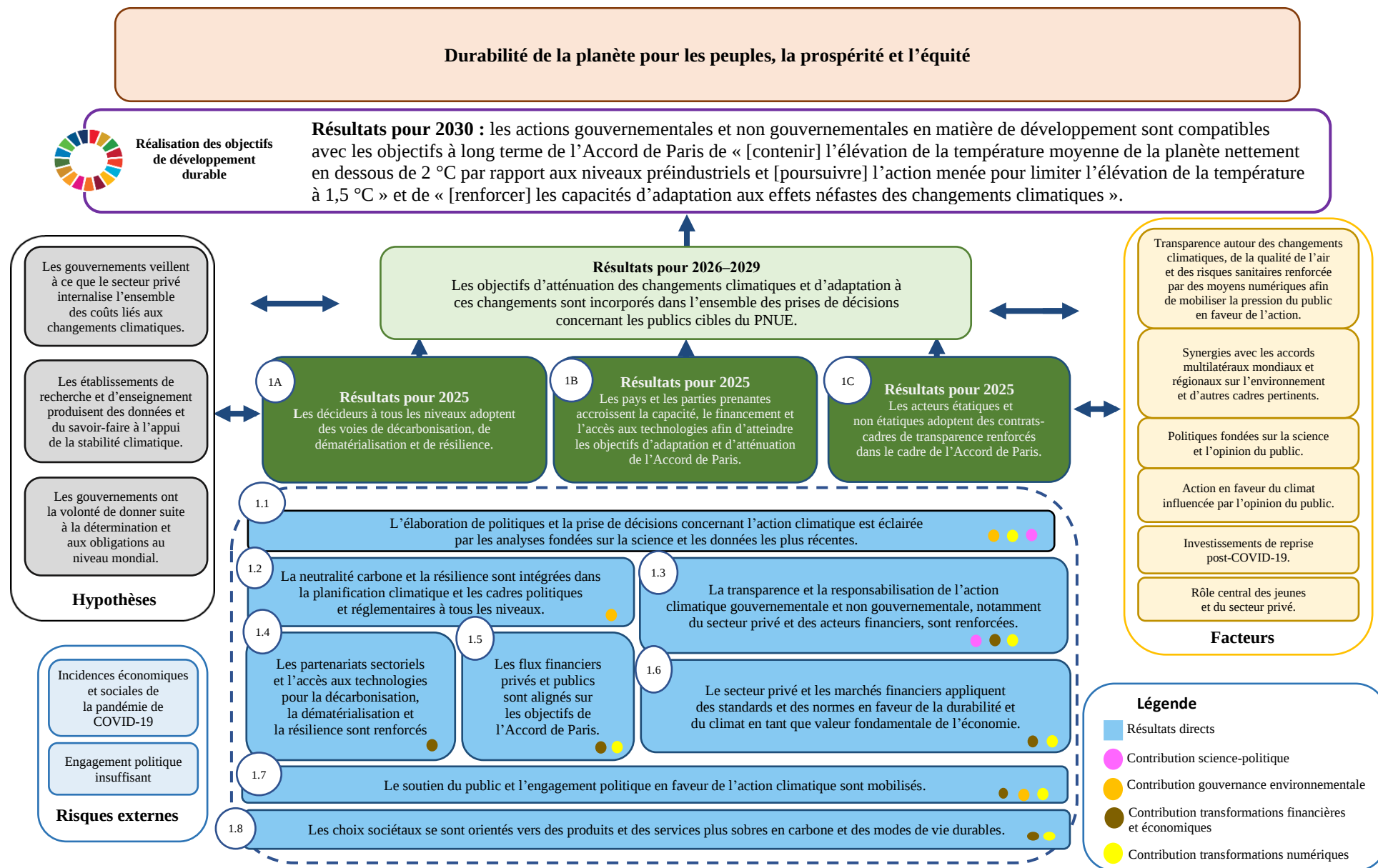


Figure 3
Vie en harmonie avec la nature – théorie du changement

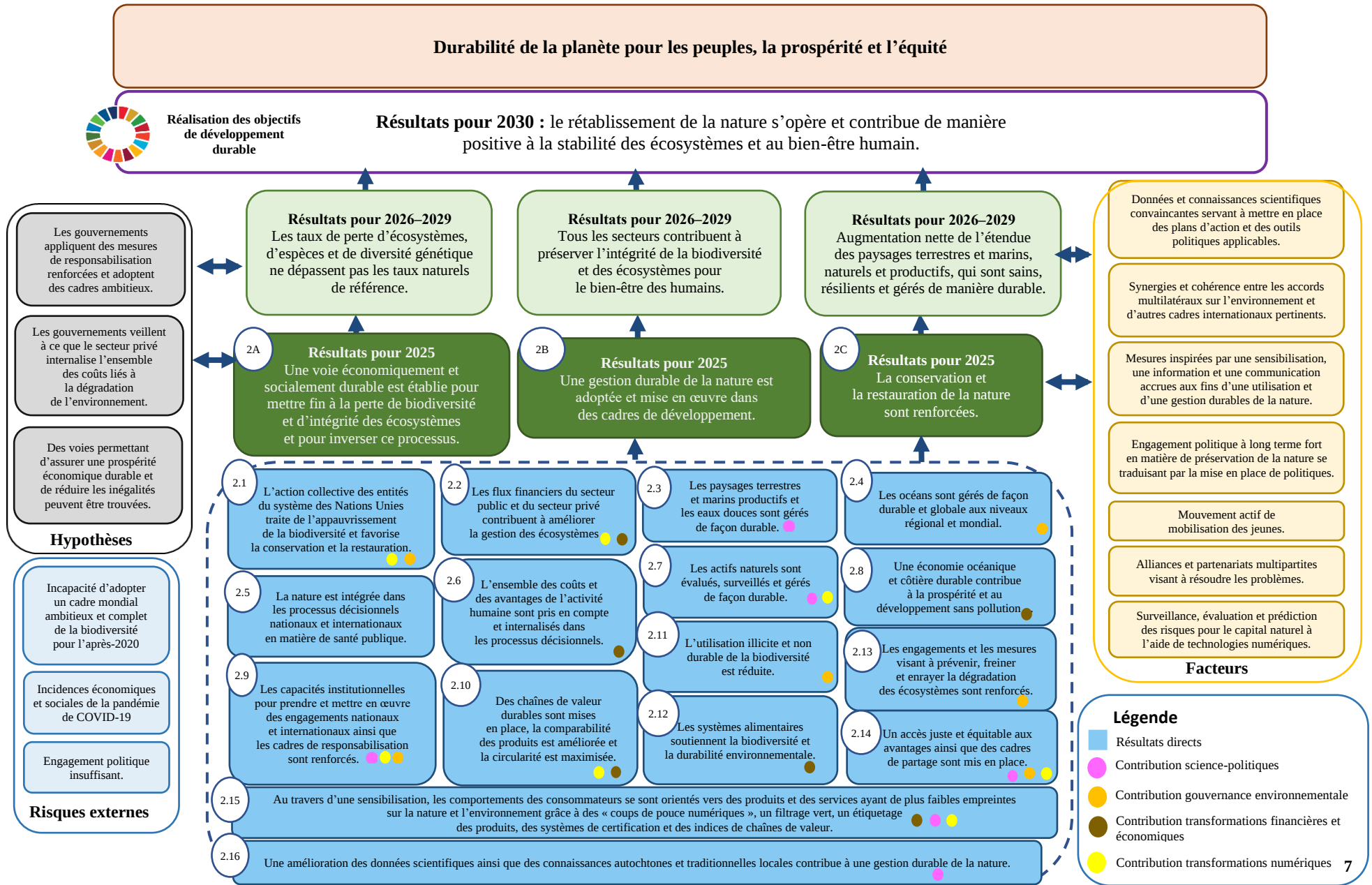
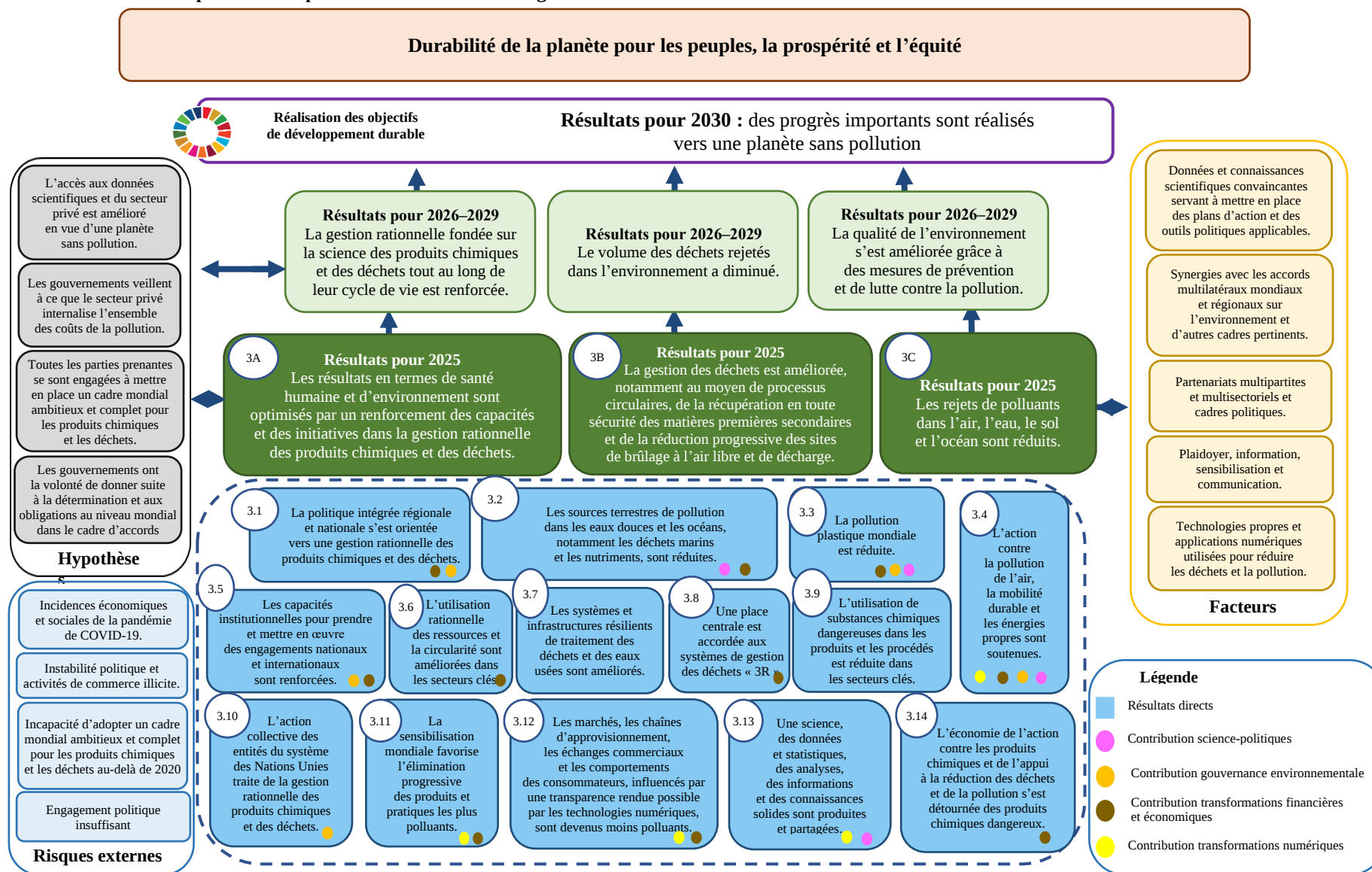


Figure 4
Vers une planète sans pollution – théorie du changement



10. L'intégration des sous-programmes thématiques, de base et d'appui du PNUE est mise en évidence par l'attribution des résultats directs des sous-programmes thématiques aux interventions de base et d'appui dans le cadre des sous-programmes sur l'interface science-politiques, la gouvernance environnementale, les transformations financières et économiques et les transformations numériques, comme il est expliqué ci-après et dans les tableaux 1 à 4.

1. L'interface science-politiques, comme un fondement

11. **Le sous-programme sur l'interface science-politiques donnera aux gouvernements et aux autres parties prenantes les moyens de prendre des décisions fondées sur des données factuelles grâce à des évaluations environnementales**, au recensement des nouvelles questions et à la promotion de mesures politiques visant à obtenir les résultats escomptés dans le cadre des sous-programmes sur l'action climatique, l'action en faveur de la nature et les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution. En tant qu'organisme responsable de 26 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le PNUE participera activement à l'élaboration et à la mise au point de méthodes de collecte de données, en particulier pour les indicateurs environnementaux qui ne possèdent pas encore de méthodes ni de standards établis sur le plan international. Le PNUE créera les conditions permettant aux pays d'institutionnaliser la surveillance des indicateurs environnementaux, l'étalonnage des données et l'établissement de rapports. Il continuera de renforcer l'interface science-politiques, notamment en assistant d'autres sous-programmes dans le cadre d'évaluations et d'analyses utiles à l'élaboration de politiques, qui tiennent compte des priorités régionales, ainsi qu'en consolidant les partenariats avec les réseaux d'experts et les organes scientifiques. Le PNUE diffusera également des publications novatrices et ciblées pour faire en sorte que les informations et les données atteignent les publics clés visés et soient en libre accès.

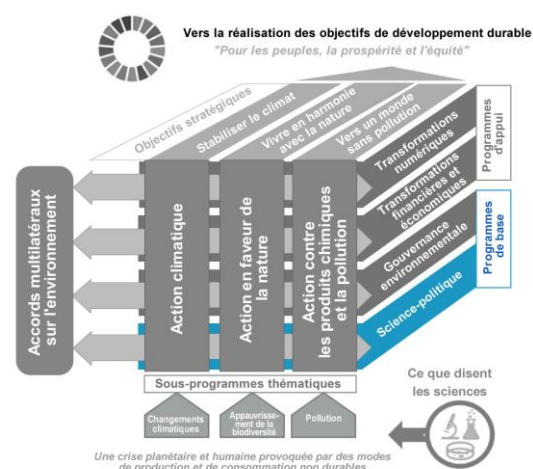


Tableau 1

Appui scientifique et politique à l'action climatique, à l'action en faveur de la nature et aux mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

Le sous-programme sur l'interface science-politiques servira de base pour obtenir les résultats directs ci-après dans les sous-programmes sur l'action climatique, l'action en faveur de la nature et les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution :

Action climatique

- L'élaboration de politiques et la prise de décisions concernant l'action climatique est éclairée par les analyses fondées sur la science et les données les plus récentes.
- La transparence et la responsabilisation de l'action climatique gouvernementale et non gouvernementale, notamment du secteur privé et des institutions de financement, sont renforcées.

Action en faveur de la nature

- Les paysages terrestres et marins productifs et les eaux douces sont gérés de façon durable.
- La nature est intégrée dans les processus décisionnels nationaux et internationaux en matière de santé publique.
- Les actifs naturels sont évalués, surveillés et gérés de façon durable.
- Une amélioration des données scientifiques ainsi que des connaissances autochtones et traditionnelles locales contribuent à une gestion durable de la nature.
- Un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment par un accès adéquat aux ressources génétiques et un transfert approprié des technologies pertinentes, est mis en place.
- Au travers d'une sensibilisation, les comportements des consommateurs se sont orientés vers des produits et des services ayant de plus faibles empreintes sur la nature et l'environnement grâce à des « coups de pouce numériques », un filtrage vert, un étiquetage des produits, des systèmes de certification et des indices de chaînes de valeur.

Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

- Une science, des données et statistiques, des analyses, des informations et des connaissances solides sont produites et partagées.
- Les mesures de lutte contre la pollution de l'air, la mobilité durable et les énergies propres sont soutenues.
- La pollution par les plastiques au niveau mondial est réduite.
- Les systèmes et infrastructures résilients de traitement des déchets et des eaux usées sont améliorés.
- L'utilisation de substances chimiques dangereuses dans les produits et les procédés est réduite dans les secteurs clés.
- Les sources terrestres de pollution des eaux douces et des océans, notamment les déchets marins et les nutriments, sont réduites.

2. La gouvernance environnementale, comme un fondement

12. **Le sous-programme sur la gouvernance environnementale aidera les pays à établir et appliquer la primauté du droit en matière d'environnement et à définir des réponses juridiques et politiques intégrées promouvant des processus participatifs de prises de décisions efficaces en matière d'environnement.** Le PNUE appuiera un renforcement institutionnel ainsi que la mise en place et la mise en œuvre effective de cadres juridiques et de politiques appropriés. Dans le cadre de programmes phares comme le Programme pour le développement et l'examen périodique du droit de l'environnement (Programme de Montevideo) et d'initiatives visant à apporter un appui aux secrétariats

des accords multilatéraux sur l'environnement ainsi qu'à coopérer avec ceux-ci, le PNUE aidera les pays à appliquer le droit de l'environnement, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, et à atteindre les objectifs de développement durable ainsi que d'autres objectifs et engagements environnementaux convenus sur le plan international, notamment en les intégrant dans les politiques, les mesures et les cadres juridiques nationaux. Le PNUE aidera également les pays à travailler en collaboration de manière intégrée afin de traiter certaines questions environnementales spécifiques ne se limitant pas aux frontières nationales au travers de solutions efficaces en matière de droit de l'environnement et de gouvernance environnementale.

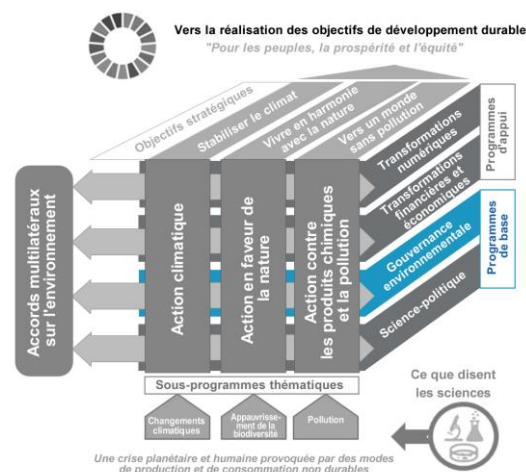


Tableau 2

Appui de la gouvernance environnementale à l'action climatique, à l'action en faveur de la nature et aux mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

Le sous-programme sur la gouvernance environnementale servira de base pour obtenir les résultats directs ci-après dans les sous-programmes sur l'action climatique, l'action en faveur de la nature et les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution :

Action climatique

- Le soutien du public et l'engagement politique en faveur de l'action climatique sont mobilisés.
- La neutralité carbone et la résilience sont intégrées dans la planification de l'action climatique et les cadres politiques et réglementaires à tous les niveaux.
- L'élaboration de politiques et la prise de décisions concernant l'action climatique est éclairée par les analyses fondées sur la science et les données les plus récentes.

Action en faveur de la nature

- L'action collective des entités du système des Nations Unies vise à remédier à l'appauvrissement de la biodiversité et favorise la conservation et la restauration.
- Les capacités institutionnelles pour prendre et mettre en œuvre des engagements nationaux et internationaux ainsi que les cadres de responsabilisation sont renforcés.
- L'utilisation illicite et non durable de la biodiversité est réduite.
- Les océans sont gérés de façon durable et globale aux niveaux régional et mondial.
- Les engagements et les mesures visant à prévenir, freiner et enrayer la dégradation des écosystèmes sont renforcés.

Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

- L'action collective des entités du système des Nations Unies traite de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.
- Les politiques régionales et nationales intégrées ont été réorientées vers une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.
- Les capacités institutionnelles pour prendre et mettre en œuvre des engagements nationaux et internationaux sont renforcées.
- Les mesures de lutte contre la pollution de l'air, la mobilité durable et les énergies propres sont soutenues.
- La pollution par les plastiques au niveau mondial est réduite.

3. Les transformations financières et économiques, un outil de facilitation

13. Le sous-programme sur les transformations financières et économiques tirera parti des chaînes de valeur commerciales, du financement privé ainsi que des comportements des consommateurs et renforcera les politiques économiques à l'appui de la réalisation des résultats concernant le climat, la nature et les produits chimique et la pollution. Le PNUE appuiera la transformation des politiques économiques, notamment des politiques commerciales, afin d'accélérer le passage à des modes de consommation, de production et d'investissement plus durables ainsi qu'une plus grande équité. En outre, le PNUE appuiera des principes et des normes permettant aux financements privés et aux entreprises ainsi qu'à leurs chaînes de valeur d'améliorer la viabilité de l'environnement. Les travaux du PNUE en matière de partage des informations et des connaissances concourront à l'adoption de comportements plus responsables chez les consommateurs.

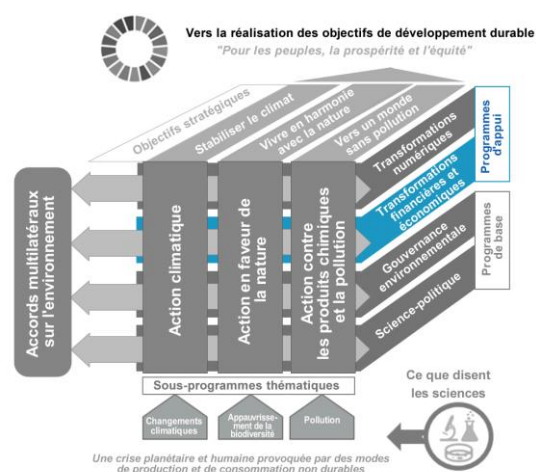


Tableau 3

Appui des transformations financières et économiques à l'action climatique, à l'action en faveur de la nature et aux mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

Le sous-programme sur les transformations financières et économiques appuiera l'obtention des résultats directs ci-après dans les sous-programmes sur l'action climatique, l'action en faveur de la nature et les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution :

Action climatique

- Les flux financiers privés et publics sont alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris.
- La transparence et la responsabilisation de l'action climatique gouvernementale et non gouvernementale, notamment du secteur privé et des acteurs financiers, sont renforcées.
- Le secteur privé et les marchés financiers appliquent des standards et des normes en faveur de la durabilité et du climat en tant que valeur fondamentale de l'économie.
- Les partenariats sectoriels et l'accès aux technologies pour la décarbonisation, la dématérialisation et la résilience sont renforcés.
- Le soutien du public et l'engagement politique en faveur de l'action climatique sont mobilisés.
- Les choix sociétaux se sont orientés vers des produits et des services plus sobres en carbone et des modes de vie durables.

Action en faveur de la nature

- L'ensemble des coûts et des avantages de l'activité humaine sont pris en compte et internalisés dans les processus décisionnels.
- Les systèmes alimentaires soutiennent la biodiversité et la viabilité de l'environnement.
- Une économie océanique et côtière durable contribue à la prospérité et au développement sans pollution.
- Les flux financiers du secteur public et du secteur privé contribuent à améliorer la gestion des écosystèmes.
- Des chaînes de valeur durables sont mises en place, la comparabilité des produits est améliorée et la circularité est maximisée.
- Au travers d'une sensibilisation, les comportements des consommateurs se sont orientés vers des produits et des services ayant de plus faibles empreintes sur la nature et l'environnement grâce à des « coups

de pouce numériques », un filtrage vert, un étiquetage des produits, des systèmes de certification et des indices de chaînes de valeur.

Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

- Les politiques régionales et nationales intégrées se sont orientées vers une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.
- Les sources terrestres de pollution des eaux douces et des océans, notamment les déchets marins et les nutriments, sont réduites.
- Les mesures de lutte contre la pollution de l'air, la mobilité durable et les énergies propres sont soutenues.
- Les capacités institutionnelles pour prendre et mettre en œuvre des engagements nationaux et internationaux sont renforcées.
- Une place centrale est accordée aux systèmes de gestion des déchets selon la méthode dite des « 3R ».
- L'utilisation rationnelle des ressources et la circularité sont améliorées dans les secteurs clés.
- L'économie des mesures relatives aux produits chimiques et l'appui à la réduction des déchets et de la pollution se sont détournés des produits chimiques dangereux.
- La sensibilisation mondiale favorise l'élimination progressive des produits et pratiques les plus polluants.
- Les marchés, les chaînes d'approvisionnement, les échanges commerciaux et les comportements des consommateurs, influencés par une transparence rendue possible par les technologies numériques, sont devenus moins polluants.
- La pollution par les plastiques au niveau mondial est réduite.

4. Les transformations numériques, un outil de facilitation

14. **Le sous-programme sur les transformations numériques appuiera des directives, une architecture et une gouvernance numériques, ainsi qu'une culture numérique renforcée, en vue d'encourager une transformation de l'utilisation des biens numériques environnementaux publics et d'accélérer les progrès pour assurer la viabilité de l'environnement.** Le PNUE s'emploiera à intégrer des séries de données, des analyses et des biens numériques publics concernant le climat, la nature et la pollution dans un écosystème numérique inclusif au profit de l'humanité et de la planète. Il incitera à réduire la fracture numérique en améliorant la culture numérique environnementale des citoyens et de diverses parties prenantes par un renforcement des capacités numériques inclusives, un dialogue politique, des programmes éducatifs, une collaboration sociale, une innovation ouverte et de nouvelles communautés de pratiques. Le PNUE tirera parti des biens numériques environnementaux publics et évaluera les risques et les avantages liés aux technologies numériques dans le cadre de partenariats, de plateformes et de réseaux afin d'amplifier et d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs environnementaux convenus au niveau international et dans la mise en place d'une économie circulaire.

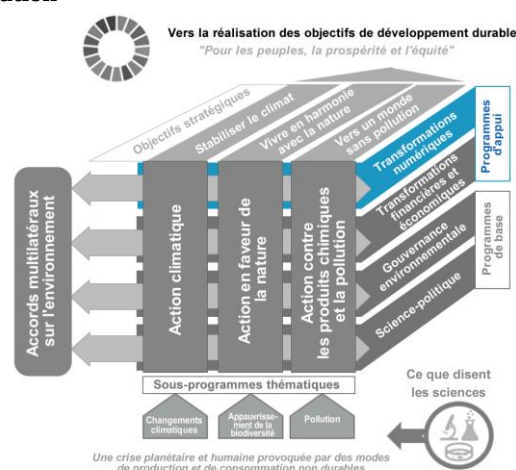


Tableau 4

Appui des transformations numériques à l'action climatique, à l'action en faveur de la nature et aux mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

Le sous-programme sur les transformations numériques appuiera l'obtention des résultats directs ci-après dans les sous-programmes sur l'action climatique, l'action en faveur de la nature et les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution :

Action climatique

- L'élaboration de politiques et la prise de décisions concernant l'action climatique sont éclairées par les analyses fondées sur la science et les données les plus récentes.
- La transparence et la responsabilisation de l'action climatique gouvernementale et non gouvernementale, notamment du secteur privé et des acteurs financiers, sont renforcées.
- Les flux financiers privés et publics sont alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris.
- Le secteur privé et les marchés financiers appliquent des standards et des normes en faveur de la durabilité et du climat en tant que valeur fondamentale de l'économie.

- Les choix sociétaux se sont orientés vers des produits et des services plus sobres en carbone et des modes de vie durables.
- Le soutien du public et l'engagement politique en faveur de l'action climatique sont mobilisés.

Action en faveur de la nature

- L'action collective des entités du système des Nations Unies vise à remédier à l'appauvrissement de la biodiversité et favorise la conservation et la restauration.
- Les capacités institutionnelles pour prendre et mettre en œuvre des engagements nationaux et internationaux ainsi que les cadres de responsabilisation sont renforcés.
- Les actifs naturels sont évalués, surveillés et gérés de façon durable.
- Les flux financiers du secteur public et du secteur privé contribuent à améliorer la gestion des écosystèmes.
- Un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment par un accès adéquat aux ressources génétiques et un transfert approprié des technologies pertinentes, est mis en place.
- Des chaînes de valeur durables sont mises en place, la comparabilité des produits est améliorée et la circularité est maximisée.
- Au travers d'une sensibilisation, les comportements des consommateurs se sont orientés vers des produits et des services ayant de plus faibles empreintes sur la nature et l'environnement grâce à des « coups de pouce numériques », un filtrage vert, un étiquetage des produits, des systèmes de certification et des indices de chaînes de valeur.

Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

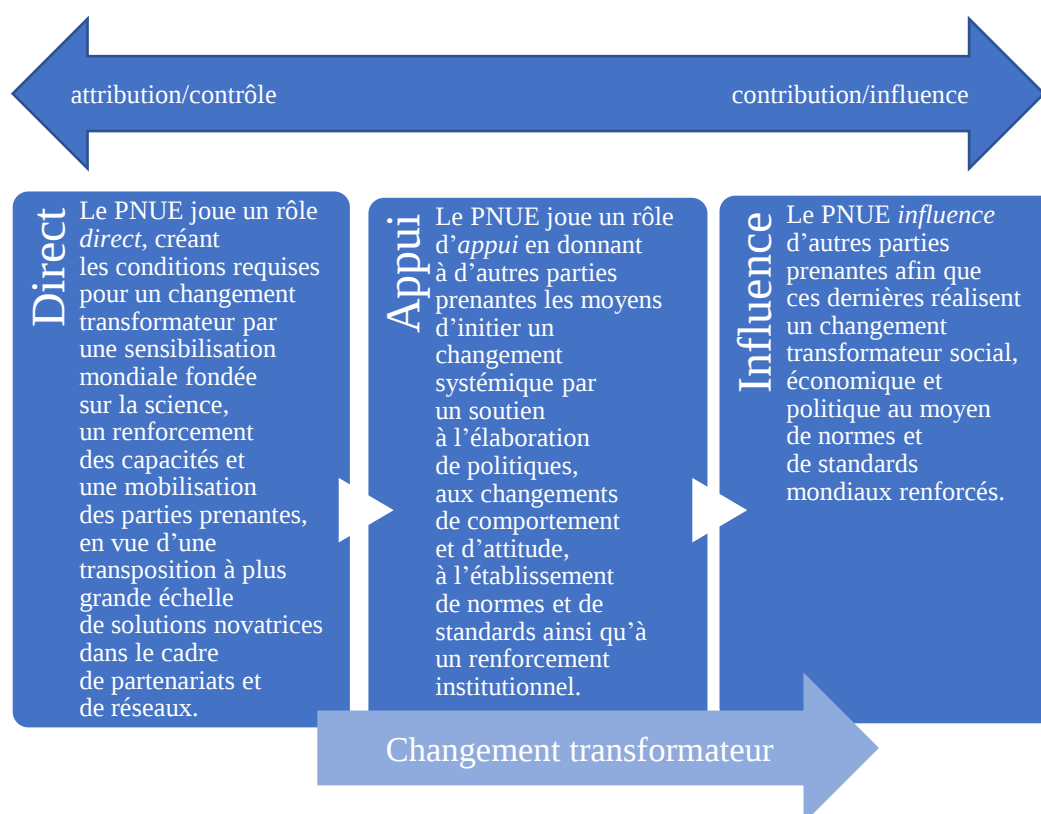
- La science, les données et statistiques, les analyses, les informations et des connaissances solides sont produites et partagées.
- La transparence dans les chaînes de valeur est renforcée par les technologies numériques, influençant les marchés, les chaînes d'approvisionnement et les comportements des consommateurs.
- Les mesures de lutte contre la pollution de l'air, la mobilité durable et les énergies propres sont soutenues.
- Les capacités institutionnelles pour prendre et mettre en œuvre des engagements nationaux et internationaux sont renforcées.
- Les politiques régionales et nationales intégrées se sont orientées vers une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.
- La sensibilisation mondiale favorise l'élimination progressive des produits et pratiques les plus polluants.

B. Mesure des résultats du PNUE : les indicateurs qui font progresser l'intégration des programmes d'un pas supplémentaire

15. **Le cadre de résultats du PNUE explique la manière dont les résultats des sous-programmes relevant du présent programme de travail seront mesurés.** Les indicateurs constituent le socle du système de surveillance des progrès accomplis dans la réalisation des résultats énoncés dans les théories du changement. Le cadre de résultats transforme les théories du changement en un outil de responsabilisation et de gestion sous-tendant l'élaboration de stratégies de mise en œuvre et la mesure de ses progrès vers le développement durable. Les résultats de chaque sous-programme thématique, montrés dans les figures 2, 3 et 4 illustrant les théories du changement, sont accompagnés d'une série d'indicateurs qui, ensemble, font apparaître la nature intégrée des sous-programmes. Cette approche permet une responsabilisation au niveau des sous-programmes ainsi que la mesure de la contribution des sous-programmes de base et d'appui à la réalisation des objectifs stratégiques que sont la stabilité climatique, une vie en harmonie avec la nature et les progrès vers une planète sans pollution.

16. **Le PNUE évaluera la mesure dans laquelle ses interventions contribuent à réaliser ses objectifs stratégiques à trois niveaux**, comme décrit dans la figure 5. Le niveau de contrôle le plus élevé se situe au niveau des résultats directs, où les résultats peuvent être directement associés à l'intervention et où le PNUE peut exercer le contrôle le plus direct sur les résultats. À ce niveau, l'impact est mesuré au moyen d'indicateurs quantitatifs. La contribution du PNUE devient moins directe lorsque des résultats sont obtenus dans le cadre d'activités d'appui et d'influence ainsi que de partenariats avec d'autres organisations, des gouvernements et le secteur privé, des facteurs externes commençant à jouer un rôle. À ce niveau, l'impact est principalement mesuré au moyen d'indicateurs qualitatifs. De plus, des récits concernant l'impact de chaque sous-programme fourniront des exemples qui rendent compte des résultats des interventions du PNUE, apportant la preuve du changement apparu après une intervention spécifique.

Figure 5
Trois niveaux d'intervention



17. **L'intégration des programmes ouvre la voie vers un changement transformateur.** Le cheminement d'intervention dans les trois théories du changement indique les changements dont le PNUE est directement responsable (en vue des résultats pour 2025 des sous-programmes thématiques), ainsi que lorsque le PNUE apportera un appui et exercera une influence (en vue des résultats pour 2030 des sous-programmes thématiques) dans le but d'atteindre des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents. Les résultats dont le PNUE est directement responsable seront mis en évidence par des indicateurs quantitatifs.

18. **Les indicateurs doivent mettre en évidence de manière significative les changements clés.** Chaque indicateur possède une ou plusieurs cibles (progrès escomptés) en fonction des unités de mesure. Les cibles présentent les progrès escomptés après un ou deux ans, respectivement, de manière à couvrir la période de deux ans dans le cadre du présent programme de travail et les deux premières années dans le cadre de la stratégie à moyen terme (2022–2023). Les cibles pour les années trois et quatre de la stratégie ont été prorogées sur la base des deux premières années.

19. **Le cadre de résultats du PNUE vise un double objectif :** mesurer les résultats des travaux du PNUE et orienter la conception de projets et de programmes. Cela permet de s'assurer que toutes les activités contribuent à l'obtention des résultats fixés pour 2025 et des résultats directs figurant dans les théories du changement. Le cadre de résultats présenté dans le programme de travail mesure le niveau le plus élevé de résultats pour la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme pour 2022–2025, les indicateurs et les cibles présentés dans le cadre mesurant les résultats à tous les niveaux du PNUE.

20. **Les cibles pour chaque indicateur quantitatif représentent les résultats escomptés de l'appui direct du PNUE lorsque celui-ci possède un certain degré de contrôle.** Afin d'établir une image plus complète des différents niveaux de résultats obtenus par le PNUE, des rapports quantitatifs sur les indicateurs seront accompagnés de rapports qualitatifs et de récits concernant l'impact mettant en évidence le rôle d'appui et d'influence du PNUE, notamment la mesure dans laquelle les travaux normatifs et de définition de normes du PNUE sont pris en compte, comme décrit dans le tableau 5.

Tableau 5

Mise en évidence des résultats du PNUE à différents niveaux^a

<i>Niveau de résultats</i>	<i>Structure d'établissement de rapports</i>
Appui direct du PNUE	Indicateurs quantitatifs pour chaque sous-programme (résultats sous le contrôle du PNUE)
Interventions d'appui du PNUE	Indicateurs qualitatifs et un certain nombre de récits concernant l'impact pour chaque sous-programme (mettant en évidence l'influence et la prise en compte des travaux normatifs et de définition de normes du PNUE)
Interventions d'influence du PNUE	

^a Cette approche est conforme aux orientations fournies par l'Assemblée générale dans le cadre de la résolution annuelle sur la planification des programmes, qui établit les bases juridiques pour l'établissement des rapports du Secrétaire général sur les projets de budget-programme annuel pour les entités du Secrétariat. Voir, en particulier, les résolutions 71/6 et 74/251 de l'Assemblée générale.

21. **Le cadre de résultats vise à appuyer l'approche intégrée décrite dans la stratégie à moyen terme.** Une mise en œuvre intégrée des sous-programmes est essentielle pour la stratégie à moyen terme. Les indicateurs pour les sous-programmes thématiques mesurent les changements concernant de multiples résultats pour 2025 et résultats directs, tandis que les indicateurs pour les sous-programmes de base et d'appui mesurent les résultats directs. Intrinsèquement, la performance et les réalisations pour chacun des résultats pour 2025 et des résultats directs seront mesurées en évaluant les indicateurs de différents sous-programmes, comme décrit dans le cadre de résultats.

22. Les tableaux 6 à 13 énumèrent les indicateurs du PNUE par sous-programme, indiquant les résultats auxquels les indicateurs sont associés, ainsi que la base de référence et les cibles, les unités de mesure, les sources des données et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents.

Tableau 6
Cadre de résultats du PNUE

Cadre de résultats du PNUE		
Durabilité de la planète pour les peuples, la prospérité et l'équité		
Objectifs stratégiques du PNUE qui guident le cadre de résultats : <i>Stabilité climatique</i> : les pays opèrent de plus en plus une transition vers des voies de développement économique à faibles émissions et renforcent leur adaptation et leur résilience aux changements climatiques <i>Vivre en harmonie avec la nature</i> : le rétablissement de la nature s'opère et contribue de manière positive à la stabilité des écosystèmes et au bien-être humain <i>Vers une planète sans pollution</i> : des progrès importants sont réalisés vers une planète sans pollution		
Indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés aux trois objectifs stratégiques. (Reconnaissant que l'ensemble des 17 objectifs de développement durable sont interdépendants, le PNUE s'emploie à contribuer à la mise en œuvre d'un certain nombre de cibles des objectifs de développement durable grâce à son influence mondiale dans la production et la diffusion de données scientifiques, ses activités de sensibilisation, ses campagnes et ses travaux normatifs)	1.1.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)
	2.4.1	Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable
	3.6.1	Taux de mortalité lié aux accidents de la route
	3.9.1	Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant
	3.9.3	Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel
	4.7.1	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants
	5.1.1	Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
	6.3.1	Proportion des eaux usées domestiques et industrielles traitées sans danger
	6.3.2	Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne
	6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
	6.5.1	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau
	6.5.2	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
	6.6.1	Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau
	7.2.1	Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie
	7.3.1	Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]
	8.4.1	Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
	9.4.1	Émissions de CO ₂ par unité de valeur ajoutée
	11.6.1	Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville
	11.6.2	Niveau moyen annuel de particules fines (par ex., PM 2,5 et PM 10) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants
	12.2.1	Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
	12.2.2	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
	12.3.1	a) Indice des pertes alimentaires et b) indice du gaspillage alimentaire
	12.4.2	a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement
	12.5.1	Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
	12.6.1	Nombre de sociétés publiant des rapports sur la viabilité

Cadre de résultats du PNUE		
Durabilité de la planète pour les peuples, la prospérité et l'équité		
	12.8.1	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants
	12.c.1	Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation)
	14.1.1	a) Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et b) densité des débris de plastiques
	14.2.1	Nombre de pays appliquant des approches écosystémiques à la gestion des zones marines
	14.3.1	Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs
	15.1.1	Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre
	15.3.1	Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre
	15.4.2	Indice de couvert végétal montagneux
	15.b.1 b)	Produits générés et fonds mobilisés par les instruments économiques en rapport avec la biodiversité
	17.2.1	Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
	17.18.1	Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable
Résultats pour 2025 : stabilité climatique		Résultats pour 2025 : vivre en harmonie avec la nature
Résultat 1A Les décideurs à tous les niveaux adoptent des voies de décarbonisation, de dématérialisation et de résilience.		Résultat 2A Une voie économiquement et socialement durable est établie pour mettre fin à la perte de biodiversité et d'intégrité des écosystèmes et inverser ce processus.
Résultat 1B Les pays et les parties prenantes accroissent la capacité, le financement et l'accès aux technologies afin d'atteindre les objectifs d'adaptation et d'atténuation de l'Accord de Paris.		Résultat 2B Une gestion durable de la nature est adoptée et mise en œuvre dans des cadres de développement.
Résultat 1C Les acteurs étatiques et non étatiques adoptent des contrats-cadres de transparence renforcés dans le cadre de l'Accord de Paris.		Résultat 2C La conservation et la restauration de la nature sont renforcées.
		Résultats pour 2025 : vers une planète sans pollution
		Résultat 3A Les résultats en termes de santé humaine et de protection de l'environnement sont optimisés par un renforcement des capacités et des initiatives dans la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets.
		Résultat 3B La gestion des déchets est améliorée, notamment au moyen de processus circulaires, de la récupération en toute sécurité des matières premières secondaires et de la réduction progressive des sites de brûlage à l'air libre et de décharge.
		Résultat 3C Les rejets de polluants dans l'air, l'eau, le sol et l'océan sont réduits.

Abréviation : PIB – produit intérieur brut.

1. Trois sous-programmes thématiques à l'appui des objectifs stratégiques de la stabilité climatique, d'une vie en harmonie avec la nature et de l'établissement de progrès vers d'une planète sans pollution

Tableau 7

Sous-programme sur l'action climatique

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action climatique						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
i) Nombre d'acteurs nationaux, infranationaux et du secteur privé qui adoptent, avec l'appui du PNUE, des stratégies et des politiques d'adaptation aux changements climatiques et/ou d'atténuation de leurs effets ainsi que de réduction des risques de catastrophe	1A, 1B, 2A, 2B, 3A	1.1, 1.2, 1.4, 1.8	Base de référence en décembre 2021 : 76 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +15 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +40 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +15 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +40 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 110	Nombre d'acteurs nationaux, infranationaux et du secteur privé qui ont adopté, avec l'appui du PNUE, des stratégies et des politiques d'adaptation aux changements climatiques et/ou d'atténuation de leurs effets ainsi que de réduction des risques de catastrophe	– Groupe de l'adaptation aux changements climatiques du PNUE – Fonds pour l'environnement mondial – Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (ONU-REDD) – Coalition pour le climat et la qualité de l'air en vue de réduire les polluants atmosphériques à courte durée de vie – Centre-Réseau des technologies climatiques – Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction – Service de gestion des crises – Système de suivi du Cadre de Sendai	1.5.3 11.b.1 11.b.2 12.1.1 12.2.1 12.2.2 13.2.1 13.b.1
ii) Montant (en dollars) des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif	1A, 1B, 1C, 2C, 3B, 3C	1.4, 1.5, 1.6	a) Base de référence en décembre 2021 : 505 millions b) Base de référence en	a) Montant investi par année (en dollars) par les pays ou les institutions pour l'action climatique b) Somme en dollars correspondant aux actifs décarbonés	– ONU-REDD – Fonds d'aide à l'accès aux capitaux de démarrage – Fonds pour l'investissement en Méditerranée	13.a.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action climatique						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
actuel de mobilisation, soit 100 milliards de dollars jusqu'en 2025, avec le soutien du PNUE			décembre 2021 : 201 milliards Progrès escomptés d'ici 2022 : a) +50 millions b) +50 milliards Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : a) +150 millions b) +150 milliards Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : a) +50 millions b) +50 milliards Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : a) +150 millions b) +150 milliards a) Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 400 millions b) Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 400 milliards		– Groupe de l'adaptation aux changements climatiques du PNUE – Initiative des Nations Unies « Net Zero Asset Owners Alliance » – Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier – Fonds pour l'environnement mondial et Fonds vert pour le climat/lettres d'approbation d'institutions de financement	

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action climatique						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
iii) Nombre d'acteurs nationaux, infranationaux et du secteur privé qui établissent, avec le soutien du PNUE, des rapports au titre du cadre de transparence renforcé de l'Accord de Paris	1B, 1C	1.3, 1.7	Base de référence en décembre 2021 : 35 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +20 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +40 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +20 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +40 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 120		Rapports et jeux de données accessibles au public	12.6.1 17.16.1
Indicateurs qualitatifs Les indicateurs qualitatifs mettront en évidence l'influence et la prise en compte des travaux normatifs et de définition de normes du PNUE. Avec les récits concernant l'impact, ils complètent les indicateurs quantitatifs, qui mettent principalement en évidence l'impact des interventions directes du PNUE, et dressent un tableau plus complet des résultats du PNUE pour les trois sous-programmes thématiques.						
iv) Changement positif dans l'opinion publique, les attitudes et les mesures à l'appui de l'action climatique grâce à l'action du PNUE	1A, 1B, 1C	1.1, 1.2, 1.3, 1.8	– Études sur les connaissances, les attitudes et les pratiques – Sondages d'opinion nationaux (par ex., Eurobarometer) – Recherches du Pew Research Centre – Programme de Yale sur la communication concernant les changements climatiques – Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement avec le secteur financier			4.7.1 12.8.1 13.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action climatique						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
v) Changement positif au sein des acteurs du secteur privé à l'appui de l'action climatique grâce à l'engagement du PNUE			– Rapports de la Coalition pour le climat et la qualité de l'air – Rapports du Centre-Réseau des technologies climatiques			

^a Les données seront si possible ventilées par sexe lors de l'établissement des bases de référence.

Tableau 8

Sous-programme sur l'action en faveur de la nature

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action en faveur de la nature						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources de données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
i) Nombre d'entités nationales ou infranationales qui, avec l'appui du PNUE, adoptent des approches intégrées pour traiter des questions environnementales et sociales et/ou des outils pour évaluer, surveiller et gérer de manière durable la biodiversité	2A, 2B	2.5, 2.6, 2.7, 2.8	Base de référence en décembre 2021 : 70 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +8 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +30 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +8 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +30 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 76	a) Nombre d'entités nationales ou infranationales qui adoptent ou adaptent des outils économiques, réglementaires ou d'aide à la décision pour évaluer, surveiller et gérer de manière durable la biodiversité b) Nombre d'entités nationales et infranationales qui adoptent des approches intégrées pour traiter des questions environnementales et sociales, notamment en rapport avec la santé	– Enquêtes du PNUE auprès des pays/d'entités infranationales – Rapports nationaux, documents d'orientation ou de stratégie nationaux – Rapports des médias – Bases de données statistiques et sites Web nationaux – Protocoles de collecte, d'enregistrement et d'échange des données et protocoles d'information – Évaluations nationales des écosystèmes – Documents et rapports sur les processus d'élaboration de politiques et de planification concernant : – L'initiative « Global Wildlife Economy » – Le programme « Un monde, une santé » – L'initiative de financement de l'économie bleue durable – Le Système de comptabilité environnementale et économique	14.2.1 14.7.1 15.9.1 17.14
ii) Nombre d'entités des secteurs financier, public et privé dont les décisions	1B, 2A	2.2, 2.10, 2.11, 2.13	Base de référence en décembre 2021 : a) 0 b) 224	a1) Nombre d'institutions financières qui ont établi une série de cibles concernant leur impact sur la biodiversité	– Enquêtes du PNUE auprès d'entités du secteur privé – Rapports de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour	12.6.1 15.a.1 15.b.1 b)

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action en faveur de la nature						
Indicateurs	Résultats pour 2025	Résultats directs	Base de référence et cibles ^a	Unités de mesure	Sources de données	Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent
financières et les cadres de gestion des risques prennent en compte la biodiversité et les services écosystémiques, et augmentation des flux financiers vers la gestion des écosystèmes grâce à l'appui du PNUE			Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : a) +19 b) 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : a) +42 b) 200 millions Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : a) +19 b) 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : a) +42 b) 200 millions a) Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 122122 de plus que la base de référence en 2021 à atteindre. b) Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence	a2) Nombre d'entités du secteur public et du secteur privé qui prennent en compte la biodiversité et les services écosystémiques dans leurs prises de décisions financières et leurs cadres de gestion des risques b1) Augmentation de la richesse inclusive des pays, en particulier du capital naturel, grâce à des investissements publics et privés dans la nature b2) Montant débloqué (en dollars) pour les investissements à l'appui de la gestion durable et/ou de la restauration des écosystèmes	l'environnement avec le secteur financier – Bases de données des institutions financières – Rapports d'entreprises, documents de partenaires – Documents de politique ou de stratégie, rapports des médias, dossiers de projets – Initiative de financement de l'économie bleue durable – Statistiques du PNUE concernant la comptabilité de la richesse inclusive – Rapports de participants du secteur public et du secteur privé concernant les flux financiers du secteur privé vers la gestion des écosystèmes (par ex., le Fonds mondial pour les récifs coralliens et le Restoration Seed Capital Facility) – Rapports et documents de l'initiative « Global Wildlife Economy »	

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action en faveur de la nature						
Indicateurs	Résultats pour 2025	Résultats directs	Base de référence et cibles ^a	Unités de mesure	Sources de données	Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent
			en 2021 : 400 millions.			
iii) Nombre de pays et d'autorités/entités nationales, régionales et infranationales qui intègrent, avec l'appui du PNUE, la biodiversité et des approches écosystémiques dans des plans, politiques et processus sectoriels et de développement aux fins de la gestion durable et/ou de la restauration des zones terrestres, marines et d'eau douce	1A, 2B, 2C	2.1, 2.3, 2.4, 2.5, 2.9, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16	Base de référence en décembre 2021 : 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 [pour les unités de mesure a) à c)] : +40 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 [pour les unités de mesure a) à c)] : +97 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 [pour les unités de mesure a) à c)] : +40 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 [pour les unités de mesure a) à c)] : +97 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 274	a) Nombre de pays, d'autorités nationales, régionales et infranationales et d'organismes, de fonds et de programmes des Nations Unies (bilatéraux, multilatéraux, mondiaux, régionaux et locaux) qui adoptent des approches communes pour intégrer la biodiversité dans leurs plans, politiques et processus sectoriels et de développement b) Nombre de pays et d'autorités nationales, régionales et infranationales qui adoptent des approches fondées sur les écosystèmes pour gérer de manière durable les zones terrestres, marines et d'eau douce, y compris ceux qui prennent des engagements à l'appui de la restauration des écosystèmes c) Nombre de pays et d'autorités nationales, régionales et infranationales qui adoptent des approches fondées sur les écosystèmes pour mettre en œuvre des interventions de réduction des risques de catastrophe aux fins d'une résilience renforcée	– Le cadre de surveillance de la restauration des écosystèmes et le réseau numérique dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes – Bases de données du PNUE et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies – Décisions du système des Nations Unies concernant les rapports/communications sur la biodiversité – Rapports officiels des États Membres sur les indicateurs 6.3.2, 6.5.1 et 6.6.1 relatifs aux objectifs de développement durable, produits avec l'appui du PNUE en tant qu'organisme responsable – Sites Web et bases de données de projets – Site Web du PNUE et preuves recueillies auprès des médias sociaux et en ligne – Autres documents, articles et déclarations de partenaires – Rapports sur la mise en œuvre de projets dans le cadre des portefeuilles relatifs à la biodiversité et à la dégradation des terres et aux eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial	6.3.2 6.5.1 6.6.1 11.5 12.2 13.1 14.2.1 14.5.1 15.1.1 17.14.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action en faveur de la nature						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources de données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
					– Rapports et documents des programmes pour les mers régionales – Programme « Un monde, une santé » – Rapports et documents de l'initiative « Global Wildlife Economy » – Communications et informations officielles	
iv) Augmentation du territoire des paysages terrestres et marins qui font l'objet d'une conservation et d'une restauration améliorées des écosystèmes	2C	2.3, 2.13	Base de référence en décembre 2021 : 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : 0 ha Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 1 440 000 ha Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : 1 440 000 ha Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 1 440 000 ha Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 4 320 000	Nombre d'hectares de zones terrestres et marines signalées comme faisant l'objet d'une gestion améliorée	– Cadre de partenariat de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes – Bases de données du PNUE et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies – Rapports officiels des États Membres sur les objectifs de développement durable – Sites Web et bases de données de projets – Site Web du PNUE et preuves recueillies auprès de médias sociaux et en ligne – Rapports d'ONU-REDD – Autres documents, articles et déclarations de partenaires – Rapports sur la mise en œuvre de projets dans le cadre des portefeuilles relatifs à la biodiversité et à la dégradation des terres et aux eaux	15.1.1 15.3.1 15.4.2

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action en faveur de la nature						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources de données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
					internationales du Fonds pour l'environnement mondial – Activités liées au carbone bleu dans le cadre de projets concernant les eaux internationales du FEM – Rapports et communications du Fonds mondial pour les récifs coralliens – Rapports et communications du Restoration Seed Capital Facility – Rapport du projet de financement de l'utilisation durable des sols du PNUE, intitulé « The state of finance and investment into nature-based solutions »	
Indicateurs qualitatifs Les indicateurs qualitatifs mettront en évidence l'influence et la prise en compte des travaux normatifs et de définition de normes du PNUE. Avec les récits concernant l'impact, ils complètent les indicateurs quantitatifs, qui mettent principalement en évidence l'impact des interventions directes du PNUE, et dressent un tableau plus complet des résultats du PNUE pour les trois sous-programmes thématiques.						
v) Changement positif dans l'opinion publique, les attitudes et les mesures à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques	2A, 2B, 2C	2.2, 2.13, 2.15, 2.16	Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : le public prend des mesures et adopte une attitude positive à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques. Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : le public prend des mesures et adopte une attitude positive à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques. Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : le public prend des mesures et adopte une attitude positive à l'appui de la biodiversité et d'approches écosystémiques.		– Sondages d'opinion – Programmes d'enseignement formel et non formel – Rapports de l'Initiative de collaboration du Programme des Nations Unies pour l'environnement	
vi) Changement positif dans le secteur privé à l'appui de la biodiversité et			Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : le secteur privé prend en considération les incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques dans ses prises de décisions.			

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur l'action en faveur de la nature						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources de données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
d'approches écosystémiques			Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : le secteur privé prend en considération les incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques dans ses prises de décisions. Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : le secteur privé prend en considération les incidences sur la biodiversité et les services écosystémiques dans ses prises de décisions.		avec le secteur financier – Rapport du projet de financement de l'utilisation durable des sols du PNUE, intitulé « The state of finance and investment into nature-based solutions » – Communications du projet de financement de l'utilisation durable des sols du PNUE	

^a Les données seront si possible ventilées par sexe lors de l'établissement des bases de référence.

Tableau 9

Sous-programme sur les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources de données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
i) Nombre de gouvernements qui, avec l'appui du PNUE, élaborent ou mettent en œuvre des politiques, des stratégies, une législation ou des plans d'action promouvant une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets et/ou la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement et des cadres existants relatifs aux produits chimiques et aux déchets	1A, 3A	3.1, 3.5, 3.9, 3.10, 3.12, 3.13	Base de référence en décembre 2021 : 169 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +55 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +55 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +50 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +50 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 210 Les résultats concernant le Protocole de Montréal sont déclarés dans le cadre du sous-programme sur la gouvernance environnementale depuis 2023. Aussi, il est proposé de revoir les cibles pour 2024–2025 à la baisse.	Nombre de gouvernements qui élaborent ou mettent en œuvre, avec l'appui du PNUE, des politiques, des stratégies, une législation ou des plans d'action pertinents	– Correspondance et documents officiels des gouvernements – Portefeuilles de projets à l'appui de la mise en œuvre d'accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres cadres relatifs aux produits chimiques et aux déchets	2.4.1 3.9.3 8.8.1 12.4.1
ii) Nombre de gouvernements qui, avec l'appui du PNUE, élaborent ou mettent en œuvre des politiques, des stratégies et	1A, 3B	3.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.11	Base de référence en décembre 2021 : 23 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +5	Nombre de gouvernements qui élaborent ou mettent en œuvre, avec l'appui du PNUE, des politiques, des stratégies et	– Communication, politiques, stratégies et mécanismes gouvernementaux concernant	8.4.1 11.6.1 12.3.1 12.4.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources de données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
des mécanismes visant à prévenir ou réduire la production de déchets et à assurer une élimination ou un traitement écologiquement rationnel des déchets, notamment dans le contexte d'urgences environnementales liées à des catastrophes ou des conflits			Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +7 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +5 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +7 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 24	des mécanismes pertinents, notamment en réponse à des urgences humanitaires et environnementales	les portefeuilles relatifs à la réduction des déchets, aux eaux usées, à la gestion des déchets et à la circularité – Service de gestion des crises du PNUE – Groupe conjoint de l'environnement PNUE/Bureau de la coordination des affaires humanitaires	12.5.1
iii) Nombre de mesures politiques, réglementaires, financières et techniques élaborées avec l'appui du PNUE pour réduire la pollution de l'air, de l'eau, des sols et de l'océan	1B, 3C	3.2, 3.3, 3.4, 3.8, 3.14	Base de référence en décembre 2021 : 64 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +14 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +33 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +14 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +33 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 94	Nombre de mesures de réduction de la pollution de l'air, de la pollution des sols et de la pollution marine et des eaux douces élaborées avec l'appui du PNUE, notamment des mesures sexospécifiques et sociales	– Correspondance, documents et enquêtes officiels, portefeuille relatif à la pollution et la santé	3.9.1 6.3.1 6.3.2 11.6.2 14.1.1
iv) Réduction des rejets de polluants dans l'environnement obtenue avec l'appui du PNUE	2C, 3C	3.2, 3.3, 3.5, 3.9	Base de référence en décembre 2021 : 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +1 200	Moins de tonnes de polluants et de déchets dangereux, notamment ceux couverts par des accords multilatéraux sur l'environnement	– Examens de l'exécution des projets du Fonds pour l'environnement mondial – Communications officielles et certificats d'élimination	3.9.3 6.3.2 12.4.2 14.1.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources de données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution						
Indicateurs	Résultats pour 2025	Résultats directs	Base de référence et cibles ^a	Unités de mesure	Sources des données	Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent
			Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +1 100 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +1 200 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +1 100 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 4 600			
Indicateurs qualitatifs Les indicateurs qualitatifs mettront en évidence l'influence et la prise en compte des travaux normatifs et de définition de normes du PNUE. Avec les récits concernant l'impact, ils complètent les indicateurs quantitatifs, qui mettent principalement en évidence l'impact des interventions directes du PNUE, et dressent un tableau plus complet des résultats du PNUE pour les trois sous-programmes thématiques.						
Changement au niveau des mesures prises par le secteur privé et la société civile concernant la prévention et le contrôle de la pollution grâce à l'action du PNUE Progrès dans les aspects liés aux produits chimiques et à la pollution du Programme 2030 sur lesquels le PNUE axe ses travaux	3A, 3B, 3C	3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12. 3.13, 3.14	– Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : partage des connaissances sur la situation, les tendances et les incidences de la pollution ainsi que des interventions possibles. – Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : les parties prenantes renforcent leur engagement et leur action en matière de pollution. – Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : les parties prenantes renforcent leur engagement et leur action en matière de pollution dans toutes les régions couvertes par le PNUE. – Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : les partenariats des parties prenantes avec le PNUE élargissent l'engagement et l'action en matière de pollution dans les secteurs à fort impact et entraînent un changement à l'échelle du système.	– Engagements volontaires en matière de pollution – Examens nationaux volontaires – Tableaux de bord pour les analyses communes de pays	3.9.1 3.9.3 6.3.1 6.3.2 11.6.2 12.3.1 12.4.1	

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources de données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme thématique sur les mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution						
<i>Indicateurs</i>	<i>Résultats pour 2025</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
			– Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : des méthodes sont établies et testées dans le cadre d'essais pilotes pour analyser la situation réelle/les progrès accomplis dans le volet pollution du Programme 2030. – Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : des récits concernant les résultats sont produits pour trois indicateurs d'impact liés aux rejets de polluants dans l'environnement. – Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : des récits concernant les résultats sont produits pour trois indicateurs d'impact liés aux rejets de polluants dans l'environnement. – Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : des récits concernant les résultats sont produits pour trois indicateurs d'impact liés aux rejets de polluants dans l'environnement.		– Analyses communes de pays/ plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable – Rapports d'activité sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	12.4.2 12.5.1 12.6.1 12.8.1 14.1.1 17.1.2 17.7.1 17.16.1

^a Les données seront si possible ventilées par sexe lors de l'établissement des bases de référence.

2. Deux sous-programmes de base du PNUE visant à informer ses engagements et à catalyser son action : interface science-politiques et gouvernance environnementale

Tableau 10

Interface science-politiques

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur l'interface science-politiques					
<i>Indicateurs de mesure des données scientifiques étayant les résultats concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
i) Nombre de pays et d'autorités nationales, régionales et infranationales qui, grâce au soutien du PNUE, ont renforcé leurs capacités pour pouvoir produire des données environnementales, des statistiques et des évaluations scientifiques fiables et mettre en place des systèmes d'alerte rapide	Action climatique : 1.3 Action en faveur de la nature : 2.16 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.13	Base de référence en décembre 2021 : 65 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +10 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +15 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +10 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +15 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 50	Nombre de pays et d'autorités nationales, régionales et infranationales (bilatérales, multilatérales, mondiales, régionales et locales) ayant produit des données environnementales, des statistiques et des évaluations scientifiques fiables et ayant mis en place des systèmes d'alerte rapide avec le soutien du PNUE	– Sites Web/plateformes et rapports nationaux/régionaux et infranationaux – Base de données du PNUE sur les objectifs de développement durable – Tableau de bord pour le suivi de l'environnement mondial et autres plateformes en ligne du PNUE	1.5.3 4.7.1 11.b.1 11.b.2 12.1.1 12.6.1 12.8.1, b), c) et d) 13.2.1 13.a.1 13.b.1 17.16.1
ii) Nombre d'instances et d'institutions mondiales, régionales et nationales compétentes, et de gouvernements, utilisant des données, des statistiques, des évaluations scientifiques et des systèmes d'alerte rapide et de prévision fournis par le PNUE	Action climatique : 1.1 Action en faveur de la nature : 2.3, 2.7, 2.14, 2.15 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.3	Base de référence en décembre 2021 : 118 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +10 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +10 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +10	Nombre de pays et d'autorités régionales, nationales et infranationales (bilatérales, multilatérales, mondiales, régionales et locales) qui utilisent des données, des statistiques, des évaluations scientifiques et des systèmes d'alerte rapide et de prévision mis à disposition par l'intermédiaire des plateformes du PNUE	– Enquête auprès des États Membres et autres acteurs (y compris les instances et institutions mondiales, régionales et nationales)	6.5.1 6.5.2 6.6.1 14.2.1 15.3.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur l'interface science-politiques					
<i>Indicateurs de mesure des données scientifiques étayant les résultats concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
pour accélérer l'élaboration des politiques et le lancement d'une action		Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +10 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 40			
iii) Nombre d'organismes des Nations Unies et de secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement utilisant des données et statistiques sur les tendances environnementales et les évaluations de l'environnement identifiées par le PNUE pour accélérer l'application des recommandations de politique générale	Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.2, 3.4	Base de référence en décembre 2021 : 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +5 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +10 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +5 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +10 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 30	Nombre d'organismes des Nations Unies et de secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement utilisant des données et statistiques sur les tendances environnementales et les évaluations de l'environnement identifiées par le PNUE pour accélérer l'application des recommandations de politique générale	– Enquête auprès des organismes des Nations Unies et des secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement – Organismes des Nations Unies et secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement	6.6.1 11.6.1 11.6.2 11.b.1 12.4.1 12.4.2 12.6.1 12.8.1 14.1.1 14.2.1 15.9.1
iv) Nombre d'équipes de pays des Nations Unies utilisant des données et statistiques sur les tendances environnementales et les évaluations de l'environnement identifiées par le PNUE pour accélérer l'application	Action climatique : 1.1 Action en faveur de la nature : 2.3, 2.7, 2.14, 2.16 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.2, 3.13	Base de référence en décembre 2021 : 15 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +30 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +60 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +15	Nombre d'équipes de pays des Nations Unies utilisant des données et statistiques sur les tendances environnementales et les évaluations de l'environnement identifiées par le PNUE pour accélérer l'application des recommandations de politique générale	– Enquête auprès des équipes de pays des Nations Unies	2.4.1 6.6.1 11.6.1 11.b.1 12.1.1 12.4.2 12.5.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur l'interface science-politiques					
<i>Indicateurs de mesure des données scientifiques étayant les résultats concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
des recommandations de politique		Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +10 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 115 (NB : le nombre total d'équipes de pays en place est de 130).			12.6.1 13.2.1 13.2.2 14.1.1 14.2.1 15.1.2 15.9.1 17.14.1 17.18.1

^a Les données seront si possible ventilées par sexe lors de l'établissement des bases de référence.

Tableau 11
Gouvernance environnementale

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur la gouvernance environnementale					
<i>Indicateurs de mesure de l'appui à la gouvernance pour l'obtention de résultats concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
i) Nombre de pays recevant un soutien du PNUE au titre du Programme de Montevideo pour élaborer et faire appliquer la primauté du droit en matière d'environnement et développer les capacités techniques et institutionnelles correspondantes en vue d'atteindre les objectifs environnementaux convenus au niveau international	Action climatique : 1.7, 1.8 Action en faveur de la nature : 2.4, 2.9, 2.13 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.5	Base de référence en décembre 2021 : 34 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +36 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +28 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +36 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +28 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 128	Nombre de pays (y compris d'États Membres vulnérables touchés par une catastrophe ou un conflit) recevant un soutien du PNUE pour renforcer les institutions environnementales	– Rapports nationaux, politiques et stratégies nationales – Rapports des médias – Dossiers des projets	15.9.1 16.10.2 17.14.1
ii) Nombre d'accords ou d'instruments juridiques internationaux promus ou élaborés avec le soutien du PNUE pour atteindre les objectifs environnementaux émergents ou convenus au niveau international	Action climatique : 1.1 Action en faveur de la nature : 2.11 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.4	Base de référence en décembre 2021 : 58 Progrès escomptés en décembre 2022 : +1 Progrès escomptés en décembre 2023 : +2 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +1 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +2 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 6	Nombre d'accords et d'instruments juridiques internationaux promus ou élaborés avec le soutien du PNUE pour atteindre les objectifs environnementaux émergents ou convenus au niveau international	– Documents des Conférences des Parties ou des Réunions des Parties – Assemblée générale – Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et autres organes internationaux	17.14.1 17.16.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur la gouvernance environnementale					
<i>Indicateurs de mesure de l'appui à la gouvernance pour l'obtention de résultats concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
iii) Nombre de plans, d'approches, de stratégies, de politiques, de plans d'action ou de processus budgétaires d'entités nationales, régionales et mondiales qui comprennent des objectifs environnementaux par suite du soutien apporté par le PNUE	Action climatique : 1.1, 1.2 Action en faveur de la nature : 2.9 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.1. 3.3	Base de référence en décembre 2021 : 164 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +35 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +30 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +35 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +30 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 130	Nombre de plans, d'approches, de stratégies, de politiques, de plans d'action et de processus budgétaires d'entités nationales, régionales et mondiales qui comprennent des objectifs environnementaux par suite du soutien apporté par le PNUE	– Rapports nationaux, politiques et stratégies nationales – Rapports des médias – Dossiers des projets – Décisions, stratégies et rapports des organes intergouvernementaux	17.16.1
iv) Nombre d'entités nationales, régionales ou mondiales que le PNUE a aidé à mettre au point des approches et des outils intégrés pour améliorer la coordination, la coopération et les synergies en vue d'une mise en œuvre cohérente des accords multilatéraux sur l'environnement	Action climatique : 1.3 Action en faveur de la nature : 2.1 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.10	Base de référence en décembre 2021 : 22 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +15 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +25 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +15 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +25 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 80	Nombre d'entités ayant entrepris de mettre au point des approches et des outils intégrés pour améliorer la coordination, la coopération et les stratégies en vue d'une mise en œuvre cohérente des accords multilatéraux sur l'environnement avec le soutien du PNUE	– Rapports nationaux, politiques et stratégies nationales – Rapports des médias – Dossiers et outils des projets – Décisions, stratégies et rapports des organes intergouvernementaux	5.a.2 12.4.1 13.2.1 15.6.1 15.8.1 16.10.2 17.14.1

^a Les données seront si possible ventilées par sexe lors de l'établissement des bases de référence.

3. Deux sous-programmes d'appui visant à accélérer l'adoption de modes de consommation et de production plus durables et à systématiser, intégrer et démocratiser les données, les connaissances et les analyses environnementales afin de créer de nouvelles opportunités de collaboration et de renforcer l'impact obtenu : transformations financières et économiques et transformations numériques

Tableau 12

Transformations financières et économiques

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur les transformations financières et économiques					
<i>Indicateurs de mesure du soutien aux politiques, modèles d'entreprise et consommateurs visant à accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables à l'appui des réalisations escomptées concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
i) Nombre de politiques, pratiques, partenariats et initiatives économiques, financiers, industriels et commerciaux mis en place ou mis en œuvre pour faciliter une transition équitable	Action climatique : 1.3, 1.4, 1.5 Action en faveur de la nature : 2.2, 2.12 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.8, 3.11, 3.12	Base de référence en décembre 2021 : 104 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +20 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +20 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +15 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +15 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 70 Certains résultats (textiles, extraction minière, métaux, plastique et électronique) sont communiqués dans le cadre du sous-programme sur les produits chimiques et la pollution ; aussi les cibles pour 2024 et 2025 ont-elles été légèrement revues à la baisse de façon à éviter que les	Nombre de politiques, pratiques, partenariats et initiatives économiques, financiers, industriels et commerciaux pertinents	– Rapports nationaux, politiques ou stratégies nationales – Rapports des médias – Dossiers des projets – Sites Web, bases de données et portails (réseau One Planet, Initiative sur le cycle de vie, International Resource Panel, Green Growth Knowledge Platform, Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, etc.)	1.1.1 ; 2.4.1 ; 4.7.1/13.3.1 ; 5.c.1 ; 6.4.1 ; 7.2.1 ; 7.3.1 ; 7.a.1 ; 7.b.1 ; 8.4.1 ; 8.4.2 ; 9.1.1 ; 9.4.1 ; 9.a.1 ; 10.5.1 ; 11.6.1 ; 11.a.1 ; 12.1.1 ; 12.3.1 ; 12.4.1 ; 12.7.1 ; 12.8.1 ; 12.a.1 ; 12.c.1 ; 13.a.1 ; 14.6.1 ; 17.10.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur les transformations financières et économiques					
<i>Indicateurs de mesure du soutien aux politiques, modèles d'entreprise et consommateurs visant à accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables à l'appui des réalisations escomptées concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
		résultats ne soient pris en compte deux fois.			
ii) Nombre d'alliances stratégiques, principes, pratiques, normes ou cadres établis ou adoptés avec le soutien du PNUE dans le but l'améliorer la viabilité de l'environnement	Action climatique : 1.3, 1.4, 1.5, 1.6 Action en faveur de la nature : 2.2, 2.6, 2.10, 2.12 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.2, 3.3, 3.6, 3.8, 3.11, 3.12, 3.14	Base de référence en décembre 2021 : 1 208 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +15 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +15 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +10 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +10 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 50 Certains résultats (textiles, extraction minière, métaux, plastique et électronique) sont communiqués dans le cadre du sous-programme sur les produits chimiques et la pollution ; aussi les cibles pour 2024 et 2025 ont-elles été légèrement revues à la baisse de façon à éviter que les résultats ne soient pris en compte deux fois.	Nombre d'alliances stratégiques, principes, pratiques, normes et cadres pertinents (ventilés par secteur industriel et taille) ^b	– Rapports nationaux, politiques ou stratégies nationales – Rapports des médias – Dossiers des projets – Sites Web, bases de données et portails (réseau One Planet, Initiative sur le cycle de vie, International Resource Panel, Green Growth Knowledge Platform, Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte, etc.)	12.5.1 12.6.1 15.b.1 b)
iii) Nombre d'outils d'information du consommateur, de mesures, d'approches éducatives, et	Action climatique : 1.7, 1.8	Base de référence en décembre 2021 : 261	Nombre d'outils d'information du consommateur,	– Sites Web du PNUE et sites des projets (International Resource Panel, Green Growth	8.4.1 8.4.2 12.2.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur les transformations financières et économiques					
<i>Indicateurs de mesure du soutien aux politiques, modèles d'entreprise et consommateurs visant à accélérer l'adoption de modes de consommation et de production durables à l'appui des réalisations escomptées concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
d'activités et de produits de plaidoyer et de sensibilisation renseignant la prise de décisions, les choix et les changements de comportement visant à améliorer la viabilité de l'environnement, élaborés avec le soutien du PNUE	Action en faveur de la nature : 2.15 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.11, 3.12	Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +30 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +20 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +20 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +30 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 100	de mesures, d'approches éducatives, et d'activités et de produits de plaidoyer et de sensibilisation renseignant la prise de décisions, les choix et les changements de comportement	Knowledge Platform, Initiative sur le cycle de vie, etc.) – Preuves recueillies en ligne ou auprès des réseaux sociaux – Sources, articles, déclarations et enquêtes des partenaires	12.2.2 12.4.1 12.8.1 15.9.1 b) 17.18.1 17.19.1

^a Les données seront si possible ventilées par sexe lors de l'établissement des bases de référence.

^b Les indicateurs pour le secteur industriel s'appuient sur la Classification industrielle internationale de toutes les branches d'activité économique (ISIC) (classification de premier niveau) et pour la taille des entreprises ils s'appuient sur la définition des petites et moyennes entreprises (moins de 250 salariés) et des grandes entreprises (250 salariés ou plus) du Pacte mondial des Nations Unies.

Tableau 13
Transformations numériques

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur les transformations numériques					
<i>Indicateur de mesure de l'appui à l'accélération des changements environnementaux au moyen d'une architecture numérique bien gérée et inclusive à l'appui des réalisations escomptées concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
i) Nombre de plateformes numériques déployées grâce au soutien du PNUE qui permettront de suivre automatiquement les progrès mondiaux au regard des cibles fixées concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution, afin d'encourager la transparence, les analyses prévisionnelles et l'identification des risques	Action climatique : 1.1, 1.3 Action en faveur de la nature : 2.1, 2.7 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.12	Base de référence en décembre 2021 : 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +4 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +2 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +2 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +2 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 10 La cible est légèrement revue à la baisse pour la deuxième période biennale car l'attention est portée tant sur l'entretien que sur l'amélioration des plateformes qui ont été déployées.	Nombre de plateformes numériques pertinentes déployées	– Site Web du PNUE – Plateformes en ligne de tierces parties – Preuves recueillies auprès des réseaux sociaux	17.18.1
ii) Nombre d'alliances stratégiques, de partenariats et de réseaux mobilisant des données environnementales et des approches numériques porteuses de transformations afin d'inciter les marchés financiers à promouvoir la viabilité à long	Action climatique : 1.5, 1.6, 1.8 Action en faveur de la nature : 2.2, 2.10, 2.15 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.4, 3.11	Base de référence en décembre 2021 : 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +3 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +2	Nombre d'alliances stratégiques, de partenariats et de réseaux pertinents	– Site Web du PNUE – Plateformes en ligne de tierces parties – Preuves recueillies auprès des réseaux sociaux	9.4.1 17.16.1

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur les transformations numériques					
<i>Indicateur de mesure de l'appui à l'accélération des changements environnementaux au moyen d'une architecture numérique bien gérée et inclusive à l'appui des réalisations escomptées concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
terme de l'environnement et l'économie circulaire		Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +2 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +2 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 9 La cible est légèrement revue à la baisse pour la deuxième période biennale car l'attention est portée tant sur l'entretien que sur l'amélioration de celles qui ont été déployées.			
iii) Nombre d'applications numériques et de plateformes d'engagement créées avec le soutien du PNUE à l'appui de la gouvernance électronique et d'une plus grande participation du public à la surveillance de l'environnement, à la réalisation d'un consensus, à la prise de décisions et à la transformation numérique dans le cadre des mesures concernant le climat, la nature, les produits chimiques et la pollution, y compris la réduction de la fracture numérique environnementale dans les chaînes d'impact, le comportement	Action climatique : 1.7 Action en faveur de la nature : 2.9, 2.14 Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution : 3.13	Base de référence en décembre 2021 : 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2022 : +4 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +2 Progrès escomptés d'ici décembre 2024 : +2 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +2 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 10 La cible est légèrement revue à la baisse pour la deuxième période biennale car l'attention	Nombre d'applications numériques et de plateformes d'engagement pertinentes	– Site Web du PNUE – Plateformes en ligne de tierces parties – Preuves recueillies auprès des réseaux sociaux	9.c.1 16.10.2

Indicateurs, bases de référence et cibles, unités de mesure, sources des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable pertinents pour le sous-programme de base sur les transformations numériques					
<i>Indicateur de mesure de l'appui à l'accélération des changements environnementaux au moyen d'une architecture numérique bien gérée et inclusive à l'appui des réalisations escomptées concernant le climat, la nature, et les produits chimiques et la pollution</i>	<i>Résultats directs</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>	<i>Indicateur relatif à l'objectif de développement durable pertinent</i>
des consommateurs et l'élaboration des politiques		est portée tant sur l'entretien que sur l'amélioration des plateformes et des applications numériques qui ont été mises au point.			

^a Les données seront si possible ventilées par sexe lors de l'établissement des bases de référence.

23. **Chaque sous-programme donnera lieu à la constitution d'un portefeuille de projets agissant en synergie avec d'autres sous-programmes.** Les portefeuilles de projets sont les éléments constitutifs des résultats à obtenir, conformément à la théorie du changement et de manière intégrée. Le portefeuille de projets exposera les grandes lignes des projets à mettre en œuvre au cours de la période quadriennale de la stratégie à moyen terme. Des données sur les projets seront collectées aux fins des indicateurs du programme de travail afin de veiller à l'obtention des résultats prévus dans le cadre de résultats. L'ensemble des projets contribuera aux résultats attendus pour 2025 et aux résultats directs des trois sous-programmes thématiques de manière intégrée.

II. Direction et administration efficaces du programme

A. Direction exécutive et administration

24. **La fonction « direction exécutive et administration » du PNUE comprend l'encadrement, la gestion et le contrôle de la réalisation des résultats escomptés.** Cette fonction est assurée par le Bureau exécutif, avec l'appui du Bureau de l'évaluation, en particulier pour ce qui concerne les questions stratégiques, programmatiques et administratives. Elle comprend la responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme et des programmes de travail correspondants, comme demandé par l'Assemblée pour l'environnement et comme indiqué dans le contrat de mission signé entre la Directrice exécutive et le Secrétaire général.

25. **Le Bureau exécutif s'efforcera de généraliser systématiquement les changements souhaités en engageant un processus de transformation interne visant à renforcer encore l'efficacité et l'efficacité du PNUE.** Pour ce faire, il devra :

- a) Développer la collaboration et les partenariats avec les gouvernements, le secteur privé, les institutions financières, la société civile et d'autres acteurs ;
- b) Investir dans le développement de capacités intégrées ;
- c) Mettre en place une direction stratégique cohérente ;
- d) Faire preuve d'excellence sur le plan opérationnel ;
- e) Créer une équipe animée d'un esprit d'entreprise conforme à la vision du PNUE.

Ces cinq dynamiques permettront au PNUE de relever les défis qui s'annoncent.

26. **Le Bureau de l'évaluation joue un rôle crucial dans le contrôle indépendant de la performance et de l'exercice de la responsabilité.** Le Bureau de l'évaluation relève de la direction exécutive et de l'administration, puisqu'il exerce une fonction indépendante du reste du programme et compte tenu de l'importance attachée aux évaluations, dont les conclusions servent à améliorer la planification, la mise en œuvre et la performance du PNUE. Le Bureau de l'évaluation, qui est une unité indépendante, fait directement rapport à la Directrice exécutive ; il est chargé de mener à bien le plan des activités d'évaluation du PNUE en effectuant et en supervisant des évaluations indépendantes. Il continuera donc de jouer un rôle de contrôle essentiel en évaluant dans quelle mesure le PNUE a atteint les résultats prévus dans sa stratégie à moyen terme et dans son programme de travail et il présentera des recommandations, des enseignements et des conseils fondés sur les conclusions des évaluations. Par souci de transparence, les conclusions des évaluations seront communiquées au Comité des représentants permanents et à l'Assemblée pour l'environnement par l'intermédiaire de la Directrice exécutive, conformément à la politique d'évaluation du PNUE.

27. **Conformément à l'engagement pris par le PNUE d'améliorer la sensibilité aux questions liées à l'égalité des sexes, comme préconisé dans la stratégie à moyen terme, les indicateurs concernant la direction exécutive et l'administration comprennent un indicateur de genre transversal.** Cet indicateur, qui s'appliquera à toutes les interventions du PNUE, mesurera la capacité du Programme à mettre en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP).

Tableau 14

**Réalisations escomptées pour l'exercice biennal et indicateurs de succès :
direction exécutive et administration**

Direction exécutive et administration			
Résultat 1 : le PNUE met en œuvre de manière cohérente et intégrée les politiques et priorités environnementales dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies			
<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Base de référence et cibles^a</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>
i) Adoption de questions ou approches de politique environnementale par les entités des Nations Unies comme suite aux conseils de politique et/ou au soutien du PNUE	Base de référence en 2021 : 30 % Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 45 % Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 60 %	Pourcentage d'équipes de pays des Nations Unies définissant des cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable incluant des objectifs environnementaux	Données disponibles auprès des pôles régionaux de connaissances
ii) Nombre de coalitions régionales thématiques axées sur des thèmes liés à l'environnement ou incluant les perspectives environnementales dans leurs travaux grâce aux outils ou au soutien du PNUE	Base de référence en 2021 : 5 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +4 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +5 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 9	Nombre de coalitions régionales thématiques pertinentes	Comptes rendus des plateformes régionales de collaboration
iii) Pourcentage de gouvernements dans chaque région jugeant que le soutien apporté par le PNUE aux pays est cohérent et de bonne qualité	Base de référence en 2021 : 72 % Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +30 % Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 100 %	Pourcentage de gouvernements dans chaque région jugeant que le soutien apporté par le PNUE aux pays est cohérent et de bonne qualité	Enquête auprès des gouvernements
Résultat 2 : le PNUE a favorisé la coopération et la cohérence au sein du système des Nations Unies afin d'assurer la prise en compte et la mise en œuvre des dimensions environnementales du Programme 2030 par l'intermédiaire du Groupe de la gestion de l'environnement			
<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Base de référence et cibles</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>
i) Nombre de partenariats interinstitutions ou d'initiatives conjointes visant à promouvoir des approches intégrées aboutissant à des résultats tangibles en matière de lutte contre les changements climatiques et la pollution, et de protection de la nature, grâce à un soutien du PNUE	Base de référence en décembre 2021 : 36 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 46 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 46 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 92	i) Documents de politique, stratégies, initiatives et plans officiels d'entités des Nations Unies et d'organisations internationales ; ou documents de politique, stratégies, initiatives et plans émergeant de forums intergouvernementaux au niveau mondial	Documents officiels et textes finals des entités des Nations Unies et de leurs mécanismes interinstitutions, et d'organisations et de forums internationaux
iii) Nombre d'entités faisant rapport sur l'intégration et la mise en œuvre des dimensions environnementales du Programme 2030, y compris dans le contexte du cadre de stratégies environnementales à l'échelle du système	Base de référence en décembre 2021 : 0 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 25 Aucun rapport n'est censé être publié en 2025. Par conséquent, il n'y a pas de cible pour 2025. Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par	ii) Entités faisant rapport sur l'intégration et la mise en œuvre des dimensions environnementales du Programme 2030	

Direction exécutive et administration			
	rapport à la base de référence en 2021 : 25		
Résultat 3 : le PNUE a gagné en transparence et en responsabilité en tant qu'organisation axée sur les résultats, et amélioré la durabilité de ses opérations			
Indicateurs de succès	Base de référence et cibles	Unités de mesure	Sources des données
i) Mise en œuvre effective des recommandations issues des audits et des investigations	Base de référence en décembre 2021 : 94 % Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 94 % Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 94 % Les cibles sont fixées pour les recommandations les plus importantes.	Pourcentage de recommandations d'audit et d'investigation effectivement mises en œuvre	Examen des recommandations avec les organes d'audit et d'investigation compétents
ii) Évaluations attribuant la note « satisfaisante » ou plus à l'exécution des projets	Base de référence en décembre 2021 : 39 % Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 50 % Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 55 %	Nombre d'examen trimestriels des activités en cours, effectués par l'équipe de direction du PNUE	Examen des recommandations issues des évaluations
iii) Application des recommandations formulées à l'issue des évaluations et acceptées, dans les délais fixés dans le plan d'application	Base de référence en décembre 2021 : 86 % Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 85 % Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 90 %	Pourcentage de recommandations formulées à l'issue des évaluations et acceptées, clôturées parce que conformes dans les délais fixés dans le plan d'application	
iv) Réduction des émissions annuelles de gaz à effet de serre liées aux opérations du PNUE et aux voyages du personnel	Base de référence en décembre 2019 : 1 485 tonnes d'émissions d'équivalent CO ₂ (empreinte totale du PNUE) Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 2,7 % Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 5,4 %	Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre par an	Données de surveillance concernant les émissions de gaz à effet de serre recueillies dans le cadre du plan de gestion de l'environnement du PNUE
Résultat 4 : le PNUE a mis en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN-SWAP).			
Indicateurs de succès	Base de référence et cibles	Unités de mesure	Sources des données
i) Indicateurs de succès atteints ou dépassés par le PNUE dans la mise en œuvre du Plan d'action UN-SWAP 2.0	Base de données en décembre 2021 : 82 % Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 82 % Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 88 %	Pourcentage d'indicateurs du Plan d'action UN-SWAP 2.0 atteints ou dépassés	Carnet de notes d'ONU-Femmes concernant le Plan d'action UN-SWAP
ii) Indicateurs de succès montrant que le PNUE a atteint ou dépassé la performance moyenne du Secrétariat de l'ONU et de l'ensemble du système des Nations Unies	Base de données en décembre 2021 : Secrétariat de l'ONU : 66 % ; ensemble du système des Nations Unies : 63 % Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : >	Nombre de paragraphes du dispositif mis en œuvre par le secrétariat et les États Membres	Carnet de notes d'ONU-Femmes concernant le Plan d'action UN-SWAP

Direction exécutive et administration			
iii) Degré de mise en œuvre de la résolution 4/17 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative à la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme et à l'autonomisation des femmes et des filles dans la gouvernance environnementale	moyenne du système des Nations Unies Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : pourcentage de mise en œuvre du Plan d'action UN-SWAP par le PNUE supérieur (>) à celui du Secrétariat et de l'ensemble du système des Nations Unies <i>Base de référence en décembre 2021 : 70</i> Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +80 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +80 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 160	Nombre de projets du PNUE évalués pour leur impact sur l'égalité des sexes	Assemblée des Nations Unies pour l'environnement : portail de suivi et de notification Examen et évaluation des projets du PNUE

Abréviations : ONU-Femmes – Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

^a Les données seront si possible ventilées par sexe lors de l'établissement de la base de référence.

B. Organes directeurs

28. **L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui est l'organe directeur du PNUE, définit l'ordre du jour mondial en matière d'environnement.** L'Assemblée pour l'environnement se réunit tous les deux ans. Elle a pour mandat, à l'échelle du système des Nations Unies, de prendre des décisions stratégiques et de fournir des orientations de politique générale sur les travaux du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, y compris par l'intermédiaire du Groupe de la gestion de l'environnement et de ses contributions annuelles au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. La stratégie à moyen terme et le programme de travail sont approuvés par l'Assemblée pour l'environnement.

29. **Le PNUE soutiendra activement la participation constructive des représentants des grands groupes et des parties prenantes concernés, et celle des organismes des Nations Unies, aux sessions de l'Assemblée pour l'environnement et de ses organes subsidiaires, ainsi qu'aux réunions des Parties aux accords multilatéraux sur l'environnement.** Le PNUE facilite l'association des grands groupes et des parties prenantes à ses programmes et politiques en échangeant des informations, en sollicitant des contributions, en renforçant les capacités et en communiquant régulièrement par l'intermédiaire du Comité de facilitation des grands groupes. Pour améliorer la participation des grands groupes et des parties prenantes et leur contribution à la prise des décisions intergouvernementales, un débat multipartite se tient durant le segment de haut niveau de la session de l'Assemblée pour l'environnement. Ce débat complète celui du Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes, qui se tient avant chaque session de l'Assemblée. Le forum est lui-même précédé de réunions consultatives régionales avec les représentants des grands groupes et des parties prenantes, dont les contributions et les vues sont soumises au Comité des représentants permanents et à l'Assemblée pour l'environnement par la voie de déclarations écrites et orales et d'un document de travail officiel.

30. **Le Comité des représentants permanents, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée pour l'environnement, fournit à l'Assemblée des avis de politique générale.** Le Comité contribue à l'établissement de l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée pour l'environnement et à la rédaction des projets de décision dont elle est saisie. Il supervise l'application des résolutions et l'exécution du programme de travail du PNUE dès qu'ils sont adoptés et prépare le prochain programme de travail pour adoption par l'Assemblée pour l'environnement. Le Comité tient ordinairement des réunions trimestrielles d'une journée et se réunit sous forme de forum ouvert tous les deux ans, avant la session de l'Assemblée. La structure de gouvernance du PNUE comprend également le Sous-comité du Comité des représentants permanents, qui se réunit chaque année pendant cinq jours pour examiner la stratégie à moyen terme et le programme de travail et budget du PNUE et pour préparer le prochain

programme de travail à soumettre à l'Assemblée pour l'environnement pour adoption. En outre, le Sous-comité se réunit une ou deux fois par mois pendant une journée ou une demi-journée, selon les besoins et sur demande, pour examiner certaines questions de manière plus approfondie.

31. **Le Bureau des affaires de gouvernance fournit des services de secrétariat à l'Assemblée pour l'environnement et à ses organes subsidiaires.** Il agit également comme principal agent de liaison pour les relations extérieures avec les représentants des organes directeurs du PNUE et avec les représentants des grands groupes et des parties prenantes et il est responsable de la promotion de la parité entre les sexes dans les réunions et autres activités appuyées par le secrétariat.

Tableau 15

Réalisations escomptées pour l'exercice biennal et indicateurs de succès : organes directeurs

Organes directeurs			
Résultat 1 : l'Assemblée pour l'environnement suscite un réel intérêt auprès des principaux décideurs et des principales parties prenantes			
<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Base de référence et cibles</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>
i) Portée médiatique (Internet, presse écrite, organes de diffusion) et couverture par les réseaux sociaux des questions environnementales pendant et après les sessions de l'Assemblée pour l'environnement	Base de référence en décembre 2021 : 10 000 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 11 000 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 12 000 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 2 000	Nombre d'occurrences dans les médias	Statistiques de la Division de la communication et statistiques des médias indépendants
ii) Engagement soutenu des États Membres et des représentants de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des représentants des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, dans les travaux de l'Assemblée pour l'environnement	Base de référence en décembre 2021 : 1 038 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 1 400 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 3 000 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 1 962	Nombre de représentants d'États Membres, d'entités des Nations Unies et de secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement participant aux sessions pertinentes de l'Assemblée pour l'environnement	Rapports des réunions et liste des participants
iii) Engagement plus profond des représentants des grands groupes et des parties prenantes dans les travaux de l'Assemblée pour l'environnement	Base de référence en décembre 2021 : 667 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 770 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 850 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 183	Nombre de représentants de la société civile participant aux travaux de l'Assemblée pour l'environnement	Rapports des réunions et liste des participants
Résultat 2 : l'Assemblée pour l'environnement définit l'ordre du jour mondial en matière de politique environnementale pour les années à venir			
<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Base de référence et cibles</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>
iv) Pourcentage de partenaires au sein des gouvernements et du système des Nations Unies qui, selon l'enquête du PNUE, considèrent que l'Assemblée pour l'environnement est utile pour donner des orientations de politique générale sur d'importantes	Base de référence en décembre 2021 : 94 % Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 94 % Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 94 %	Pourcentage de réponses positives à l'enquête sur l'Assemblée pour l'environnement	Enquêtes postérieures aux sessions de l'Assemblée pour l'environnement

Organes directeurs			
questions environnementales de dimension mondiale			

C. Gestion du programme et appui au programme

32. **La gestion du programme et l'appui au programme comprennent les services fournis par la Division des services internes et la Division des politiques et du programme du PNUE.** L'objectif est d'assurer une élaboration et une prise en compte efficaces et efficientes des priorités énoncées dans les programmes destinés à mettre en œuvre la stratégie à moyen terme, soutenues par des méthodes de gestion rationnelles reposant sur un cadre de responsabilité renforcé clarifiant les rôles et les responsabilités de chacun. La gestion du programme et l'appui au programme fournissent des orientations concernant la conception, l'exécution et la clôture des programmes et projets ; la gestion des ressources ; l'élaboration et la supervision des politiques internes ; le suivi des programmes et l'établissement de rapports sur leur exécution ; le développement des connaissances et des compétences du personnel ; et la mise au point d'outils de gestion des programmes et des ressources destinés à faciliter la prise de décisions.

33. **Se doter d'effectifs plus robustes et plus performants, mieux connectés et mieux intégrés, et motivés.** Le personnel reste le meilleur atout du PNUE. C'est pourquoi, outre qu'il continue de s'intéresser aux approches novatrices en matière de ressources humaines, le PNUE s'efforce aussi de faire en sorte que le personnel puisse acquérir les qualifications dont il a besoin pour traiter, produire et mobiliser des données numériques susceptibles de créer de la valeur d'entreprise. Une initiative visant à recenser les qualifications du personnel a été lancée en 2020 afin de déterminer les qualifications fondamentales que l'organisation devrait posséder pour se préparer au travail de demain. En 2022–2025, les efforts porteront sur la constitution d'une main-d'œuvre capable de s'adapter, faisant preuve d'une disposition d'esprit ouverte à l'exploitation des données, et orientant la réflexion et la créativité vers la clientèle, afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation. Le PNUE s'apprête à lancer une nouvelle initiative, l'Académie d'entreprise, conçue pour réserver un espace au renforcement des capacités des administrateurs dans les domaines de l'administration et de la gestion des programmes. Cette initiative visera à constituer des communautés de praticiens qui élargiront le débat collaboratif et stratégique portant sur des domaines de travail thématique spécialisés. Le but recherché est de renforcer les partenariats collaboratifs dans toute l'organisation afin de créer des synergies internes et d'encourager le partage des connaissances et des compétences entre experts d'une même discipline. Le PNUE entend ainsi jeter les bases d'une institution d'apprentissage en proposant des solutions numériques, en facilitant la constitution de communautés, en produisant des contenus organisés, en encourageant le mentorat des dirigeants et l'apprentissage par les pairs, et en valorisant l'échec sur le chemin de l'innovation. Il mettra au point un robuste programme d'analyse de l'apprentissage pour faciliter le suivi des impacts, dont les conclusions seront périodiquement communiquées à la direction et au personnel. Ces initiatives permettront d'édifier une structure organisationnelle reposant sur la collaboration et dotée d'une main-d'œuvre engagée favorisant une culture de travail en équipe, d'innovation et de résultats. Une nouvelle culture émergera d'une direction de haut niveau transformée, axée sur la recherche de solutions et attachée à une stratégie et des valeurs partagées telles que le courage, l'authenticité, la transparence et le professionnalisme.

34. **Faire en sorte que la gestion du programme et l'appui au programme mettent davantage l'accent sur la conformité, l'efficacité et la gestion des risques.** Le plan pour la période 2022–2025 prévoit d'élargir les plateformes de connaissances aux directeurs de programmes et de projets au moyen d'une formation et d'orientations adaptées, le but étant d'instaurer une vision globale des audits et des facteurs de risque associés à la gestion des finances et des programmes. Cette démarche garantira que les processus internes évoluent de manière à répondre aux besoins des programmes et que la meilleure gouvernance fiduciaire et les meilleures normes soient en place. Le PNUE aura, pour ce faire, recours à la gestion des risques d'entreprise.

35. Au PNUE, la gestion des risques d'entreprise est une approche structurée et disciplinée alignant stratégie, processus, personnes, technologies et connaissances aux fins d'évaluer et de gérer les incertitudes auxquelles l'organisation doit faire face alors qu'elle poursuit ses objectifs. La gestion des risques d'entreprise facilite la prise de décisions stratégiques efficaces en fournissant à la direction les outils nécessaires pour pleinement comprendre les causes profondes des risques et concevoir des stratégies de réponse appropriées. Elle aborde tous les aspects des opérations du PNUE de manière itérative afin de capturer tous les domaines à risques des diverses composantes : gouvernance et culture de l'entreprise, stratégie et définition des objectifs, performance, examen et révision, information et communication, et établissement des rapports.

36. Aux premiers stades de la mise en œuvre, le PNUE suivra les recommandations du Secrétariat de l'ONU tirées de la plus récente politique actualisée de gestion des risques en passant par les étapes appropriées découlant des meilleures pratiques. La période 2022–2025 verra le cadre de la gestion des risques pleinement intégré dans les activités opérationnelles du PNUE. Les résultats des examens, audits et évaluations effectués aux niveaux des stratégies, des programmes et des projets, de même que le retour d'information interne concernant les approches actuelles en matière de gestion des partenariats, mettent en évidence le besoin de renforcer les pratiques de bonne diligence au sein du PNUE. À cet égard, le PNUE continuera d'améliorer sa politique de partenariats et ses pratiques de bonne diligence afin de suivre et gérer activement les partenariats, de manière à minimiser et atténuer les risques potentiels afin d'obtenir les bénéfices escomptés. Pour faciliter la transition, des outils en ligne seront mis au point afin d'appuyer un examen transparent de tous les accords de partenariat, privés et publics, et de conserver la trace des audits indiquant les taux de conformité.

37. **Insister sur la cohérence, la pertinence et l'obtention de résultats mesurables.** Le PNUE poursuivra sa réorientation vers une gestion axée sur les résultats qui lui permettra de mieux quantifier et qualifier ses réalisations et de les communiquer efficacement tout en ayant une ligne de vue claire entre les interventions locales, régionales et mondiales. Dans le contexte de la gestion du programme et de l'appui au programme, cela signifie qu'il faudra améliorer la conception des projets et renforcer les mécanismes d'examen, tout en veillant à ce que le cadre d'assurance de la qualité fournisse des informations sur l'état d'avancement des programmes, aide à déceler rapidement les risques potentiels et optimise l'efficacité au niveau de l'exécution des projets. Cela signifie également qu'il faudra mettre en place les plateformes, les outils d'intelligence économique et les tableaux de bord de gestion dont la direction aura besoin pour prendre ses décisions en connaissance de cause et élaborer les indicateurs de succès nécessaires pour évaluer l'efficacité au niveau de l'exécution des projets.

38. **Mettre à profit les leçons tirées des audits et des évaluations afin de poursuivre les améliorations.** Le PNUE saisira toutes les occasions d'inculquer les leçons tirées des audits, des évaluations et des rapports du Corps commun d'inspection afin de mettre l'organisation sur la voie d'un renforcement de l'efficacité opérationnelle et de la capacité d'adaptation. Le PNUE continuera d'investir dans la prise de décisions éclairées grâce à la saisie de données en temps réel, facilitée par les outils d'intelligence économique et les tableaux de bord de gestion.

39. **Intensifier la mobilisation de ressources.** Le PNUE continuera d'actualiser sa stratégie de mobilisation de ressources à l'appui des programmes, pour qu'ils puissent donner les résultats qui en sont attendus. La stratégie actualisée introduira de nouveaux mécanismes pour nouer des partenariats dans des domaines thématiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, y compris avec des fonds mondiaux comme le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat ; par ailleurs, le PNUE continuera d'explorer les opportunités stratégiques d'association avec d'autres parties prenantes telles que la société civile et le secteur privé. Un autre élément clé de l'orientation de gestion sera le renouveau de l'appui administratif fourni aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et le dialogue avec ces secrétariats en vue de réaliser des économies d'échelle tout en préservant les mandats individuels de ces accords et les mécanismes de gouvernance qui les supervisent.

40. **Entamer un dialogue avec les prestataires de services pour en améliorer l'efficacité.** Le PNUE assurera la liaison avec les prestataires de services administratifs dont il suit la performance, comme l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui fournissent des services d'appui au PNUE dans divers domaines : comptabilité, établissement des états de paie et paiements, recrutement et services de personnel, administration des systèmes, achats et tenue des inventaires, relations avec le pays hôte, gestion des bâtiments, gestion des services de conférence, services médicaux, et sécurité et sûreté.

41. **S'engager fermement dans la réforme des Nations Unies.** La réforme en cours du système des Nations Unies pour le développement continuera et s'élargira dans le cadre du programme de travail pour la période 2022–2025. Le PNUE tirera pleinement parti des nouvelles opportunités offertes par la réforme engagée afin de donner au PNUE une voix plus forte et de plus vaste portée par l'intermédiaire des équipes de pays et des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Il renforcera également sa présence au sein du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, tant pour ce qui est de nommer ces derniers que d'accompagner les mécanismes de retour d'information et de mesure de la performance.

42. **Le PNUE continuera de jouer son rôle en apportant son concours à l'élaboration des stratégies à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'environnement.**

Le PNUE considérera comme une priorité l'allocation de ressources pour sa participation aux travaux du Comité de haut niveau sur la gestion et des divers autres comités et équipes spéciales chargés

de donner des avis et de proposer des actualisations de nature à améliorer l'efficacité des activités opérationnelles, comme par exemple la stratégie opérationnelle d'entreprise et le cadre de responsabilité mutuelle, ainsi que les directives, règles et procédures existantes.

43. **Le PNUE travaille en étroite collaboration avec l'équipe du progiciel de gestion intégrée Umoja au siège de l'Organisation des Nations Unies en vue de finaliser la conception, la mise à l'essai et le déploiement de la prochaine génération (Umoja Extension 2),** qui comprend de nouveaux outils et processus englobant la gestion stratégique, la gestion des projets, l'établissement du budget, le choix des partenaires d'exécution, la mobilisation de fonds, la chaîne d'approvisionnement, et la gestion des conférences et autres manifestations. Les nouveaux modules permettront, à terme, d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion, ainsi que la capacité du PNUE de gérer et communiquer de manière intégrée les informations et les résultats concernant les programmes et les finances. Ils devraient accélérer le choix des partenaires d'exécution et des processus de gestion tout en conservant une trace intégrale des audits, fournissant ainsi un haut degré de transparence. Les nouveaux modules devraient être entièrement déployés et opérationnels avant le commencement du programme de travail pour la période 2022–2025.

Tableau 16

Réalisations escomptées pour l'exercice biennal et indicateurs de succès : gestion du programme et appui au programme

Gestion du programme et appui au programme			
Résultat 1 : le PNUE prend ses décisions en matière de gestion sur la base d'un cadre de gestion des risques			
<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Base de référence et cibles</i>	<i>Unités de mesure</i>	<i>Sources des données</i>
i) Étendue de l'adoption et de l'application du cadre de gestion des risques élaboré par le PNUE	Base de référence en décembre 2021 : 1 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : 13 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : 14 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 13	Nombre d'unités organisationnelles du PNUE ayant mis en place un cadre de gestion des risques	Divisions, bureaux régionaux et secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement
ii) Mesure dans laquelle un cadre de gestion des risques étaye les décisions opérationnelles du PNUE	Base de référence en décembre 2021 : 9 Progrès escomptés d'ici décembre 2023 : +4 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +4 Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 8	Nombre de domaines d'activité du PNUE couverts	L'analyse de la gestion des risques est conforme à l'univers des risques du siège de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines suivants : 1. Stratégies 2. Gouvernance 3. Gestion 4. Opérations 5. Finances 6. Respect 7. Fraude et corruption
Résultat 2 : des politiques et normes sont en place pour le contrôle et la gestion			
<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Base de référence et cibles</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Source des données</i>
iii) La mise en œuvre du programme du PNUE est régie par les normes, directives et procédures opérationnelles du PNUE en vigueur	Base de référence en décembre 2021 : 0 Progrès escomptés d'ici 2023 : 5 Progrès escomptés d'ici décembre 2025 : +5	Nombre de normes, directives et procédures opérationnelles standard élaborées	- Plateforme de l'Académie d'entreprise du PNUE - Évaluations du Réseau d'évaluation de

Gestion du programme et appui au programme			
	Progrès total escompté d'ici décembre 2025 par rapport à la base de référence en 2021 : 10		la performance des organisations multilatérales
iv) Des mesures de sauvegarde environnementales et sociales sont intégrées dans l'exécution des projets	Base de référence en décembre 2021 : 61 % Progrès escomptés d'ici 2023 : 85 % Progrès escomptés d'ici 2025 : 90 %	Pourcentage de projets pertinents démontrant l'intégration des mesures de sauvegarde environnementales et sociales	- Système d'information pour la gestion des projets (PMIS) - Progiciel de gestion intégrée UMOJA pour la planification des ressources d'entreprise
v) Intégration des considérations de genre dans l'exécution des projets	Base de référence en décembre 2021 : 95 % Progrès escomptés d'ici 2023 : 85 % Progrès escomptés d'ici 2025 : 95 %	Pourcentage de projets démontrant l'intégration du genre dans le système de codage du marqueur de genre	- Progiciel de gestion intégrée UMOJA pour la planification des ressources d'entreprise - Comité d'examen des projets - Matrice de conception des projets - Analyses annuelles des évaluations du marqueur de genre

III. Budget et mobilisation de ressources

A. Hypothèses de planification et enveloppes budgétaires

44. **Le PNUE élargira ses efforts pour s'assurer la base de ressources nécessaire à la réalisation du programme de travail, tant en agissant directement que par l'intermédiaire de ses partenaires.** L'obtention de contributions de base au Fonds pour l'environnement, ou d'un financement préaffecté assorti de conditions plus souples, est indispensable pour que le PNUE puisse conserver sa capacité de livrer les produits prévus conformément aux priorités convenues par les États Membres. L'une des principales leçons apprises est que l'organisation doit mieux expliquer et avec plus d'arguments stratégiques son avantage comparatif et ses besoins de financement, tant pour le financement de base que pour les fonds préaffectés, et qu'elle doit avoir une vision plus complète de l'ensemble des sources de financement possibles. Le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2024–2025 tiennent compte des enseignements tirés des tendances historiques des dépenses, des recettes et des résultats, ainsi que de l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

45. **La pandémie de COVID-19 devrait entraîner une contraction brutale et profonde des économies mondiales.** Selon le PNUE, cet impact devrait se poursuivre jusqu'en 2022. Les propositions budgétaires ont donc été établies selon une approche prudente prévoyant que les enveloppes budgétaires correspondant aux fonds préaffectés et aux fonds généraux d'affectation spéciale seront inférieures de 10 % au montant moyen arrondi des dépenses des trois exercices biennaux passés, s'établissant à 322 et 272 millions de dollars, respectivement. Les dépenses d'appui au programme continuent de représenter en moyenne 10 % du montant des fonds préaffectés. L'allocation au titre du budget ordinaire reste inchangée par rapport au montant approuvé pour l'exercice biennal 2020–2021 ; toutefois, le PNUE ne compte pas que l'intégralité de ce montant sera versée puisque le budget ordinaire du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies doit

actuellement faire face à de graves problèmes de liquidités qui devraient se poursuivre pendant toute la période 2022–2025.

46. **Le Fonds pour l'environnement reste l'armature financière du PNUE. Son budget a été établi à 200 millions de dollars, comme pour l'exercice biennal 2020–2021**, lequel avait déjà été réduit par rapport au budget de l'exercice biennal 2018–2019, qui était de 271 millions de dollars. Le budget du Fonds pour l'environnement doit trouver un équilibre entre le niveau réel des contributions historiques (passées de 150 à 160 millions de dollars par exercice biennal) et le niveau ambitionné (qui serait de recevoir un montant supplémentaire de 40 à 50 millions de dollars par exercice biennal, soit entre 20 et 25 millions de dollars par an). Ces fonds supplémentaires devraient se matérialiser avec la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources et si les États Membres acceptent de verser leur « juste part » conformément au barème indicatif des contributions volontaires, à mesure qu'ils donnent la priorité à l'environnement dans leurs budgets nationaux.

47. La pandémie de COVID-19 a clairement mis en évidence les liens d'interdépendance entre la santé humaine et celle de la planète. Elle a également confirmé qu'il importait de s'attaquer aux problèmes environnementaux à l'origine des zoonoses. Les travaux et le mandat du PNUE en tant qu'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement, fournissant des orientations de politique environnementale fondées sur la science, restent cruciaux. Il est donc plus important que jamais de veiller à ce que le PNUE dispose des ressources nécessaires pour mener à bien son programme de travail. Au cours des années précédentes, le PNUE a réussi à combler le déficit des contributions au Fonds pour l'environnement à l'aide de ressources préaffectées. Toutefois, pour la période 2022–2025, quand toutes les ressources (préaffectées, provenant des fonds généraux d'affectation spéciale, et issues du budget ordinaire) déclineraient, il deviendra essentiel de collecter davantage de contributions pour atteindre le montant prévu du budget approuvé du Fonds pour l'environnement.

B. Aperçu des ressources

48. **Le budget global pour l'exercice 2022–2025, qui comprend le Fonds pour l'environnement, les fonds préaffectés, les fonds généraux d'affectation spéciale, les dépenses d'appui au programme et le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, s'établit à 872,9 millions de dollars.** Ce budget est inférieur de 44,2 millions de dollars par rapport au budget de l'exercice biennal 2020–2021, principalement en raison de la diminution possible des fonds préaffectés due à l'impact de la COVID-19 sur les contributions des donateurs.

1. Le Fonds pour l'environnement

49. **La dotation du Fonds pour l'environnement repose sur un examen des mandats et priorités fondamentales de l'organisation et prévoit une certaine latitude pour faire face aux questions émergentes et aux déficits budgétaires.** Les dotations des sous-programmes reposent sur une analyse des données passées, qui a servi à calculer les coûts standards de la production des résultats au titre de chaque sous-programme. L'analyse reposait sur les effectifs de base indispensables, qui représentent en moyenne 60 % de l'enveloppe budgétaire globale du Fonds pour l'environnement.

50. **Les ressources du Fonds pour l'environnement prévoient le financement de 431 postes, contre 422 pour le programme de travail de l'exercice biennal 2020–2021, calculé sur la base des coûts standards en vigueur pour 2021 et d'un taux de vacance de 3 %.** Les postes ont été répartis entre les divers programmes et sous-programmes à l'issue d'un exercice d'affectation des postes qui a permis de rattacher chaque poste au sous-programme auquel il contribue en priorité. Les ressources nécessaires au Fonds pour l'environnement autres que les dépenses de personnel représentent le solde subsistant pour chaque sous-programme après déduction des dépenses de personnel.

51. **Le budget des organes directeurs et le budget de la direction exécutive et de l'administration pour l'exercice 2022–2025 s'élèvent à 12 millions de dollars, contre 11,2 millions de dollars pour la période 2020–2021.** L'augmentation annuelle (400 000 dollars) est compatible avec l'évolution historique des dépenses, imputable essentiellement à l'augmentation progressive des dépenses de personnel.

52. **Le budget de la gestion du programme et de l'appui au programme a augmenté de 1 %, totalisant 14 millions de dollars.** Le budget tient compte d'une réduction des dépenses d'appui au programme due à une diminution attendue des fonds préaffectés ainsi que des efforts visant à renforcer les systèmes de responsabilité du PNUE en y incluant des lignes de défense visant à renforcer

l'efficacité de la gestion et du contrôle des risques. Ces efforts s'inscrivent dans la feuille de route du PNUE (« revenir aux fondamentaux »), dont le but est de renforcer les contrôles et les principes fondateurs aux fins de la gestion et de l'administration. L'une des principales priorités est de veiller à ce que de bonnes pratiques de gestion soient en place alors même que le PNUE s'efforce de développer les capacités de ses administrateurs chargés de la gestion et des programmes tout en investissant massivement dans les mécanismes de contrôle interne, et de sensibiliser et former le personnel à son rôle de dépositaire des politiques de l'organisation. La provision à la rubrique de la gestion du programme et de l'appui au programme témoigne de la volonté du PNUE de s'engager pleinement dans la réforme du système des Nations Unies et, en conséquence, de faire davantage entendre sa voix par l'intermédiaire des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

53. Au total, 87 % du budget du Fonds pour l'environnement sont alloués aux sept sous-programmes et à la réserve du programme du Fonds. La plus grande partie de ce budget est répartie entre les trois sous-programmes thématiques et les quatre sous-programmes de base et d'appui.

54. Le Fonds pour l'environnement alloue 12 % (24 millions de dollars) de son budget global à chacun des sous-programmes thématiques portant sur les mesures relatives au climat, à la nature, et aux produits chimiques et à la pollution. Les augmentations des crédits alloués aux sous-programmes concernant le climat, et les produits chimiques et la pollution, par rapport à l'exercice biennal 2020–2021 sont dues au fait que le PNUE entend mettre davantage l'accent sur ces domaines d'action et en tirer de meilleurs résultats, conformément à la stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025. La diminution des ressources allouées au sous-programme consacré à l'action en faveur de la nature est due à la tendance historique à l'augmentation des fonds préaffectés dans ce domaine. Néanmoins, ces trois sous-programmes attirent généralement un financement extrabudgétaire non négligeable provenant notamment du Fonds pour l'environnement mondial et du Fonds vert pour le climat, reflétant la confiance profonde des États Membres et des donateurs dans la capacité du PNUE à être un moteur de changement dans ces domaines. De plus, en 2022–2025, le PNUE envisagera la possibilité de créer des fonds de financement thématiques pour ces trois sous-programmes, qui viendraient s'ajouter aux fonds recueillis au titre du barème indicatif de contributions volontaires au Fonds pour l'environnement. Ceci permettra de mobiliser des contributions volontaires dédiées tout en assurant la cohérence du programme. Le Fonds pour l'environnement a toujours été en mesure de mobiliser des ressources extrabudgétaires en levant en moyenne 12,5 dollars de plus de fonds préaffectés pour chaque dollar de financement de base.

55. Les sous-programmes de base sur la gouvernance environnementale et l'interface science-politiques, ainsi que le sous-programme d'appui aux transformations financières et économiques, reçoivent chacun une part égale de 13 % de l'enveloppe budgétaire globale du Fonds pour l'environnement. Le nouveau sous-programme relatif aux transformations numériques reçoit 7 %. Les trois premiers sous-programmes s'appuient normalement, pour leurs activités de base, sur une combinaison de crédits du budget ordinaire, de fonds extrabudgétaires et de contributions du Fonds pour l'environnement. La gouvernance environnementale reste essentielle pour que le PNUE puisse s'acquitter de son mandat ainsi que d'un nombre croissant de mandats qui lui sont confiés par les résolutions de l'Assemblée pour l'environnement. Le sous-programme sur l'interface science-politiques continue également d'être un service de base et un mandat essentiel du PNUE. Les ressources du Fonds pour l'environnement allouées aux sous-programmes relatifs à la gouvernance environnementale et aux transformations financières et économiques sont inférieures au montant alloué pour l'exercice biennal 2020–2021 ; cependant, un montant supplémentaire de 3 millions de dollars a été alloué au sous-programme sur l'interface science-politiques pour assurer le financement des rapports de la série *L'Avenir de l'environnement mondial*. Les allocations au titre du Fonds pour l'environnement sont soutenues par des contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire, tandis que le sous-programme sur l'interface science-politiques reçoit 40 % du montant global des ressources autres que les dépenses de personnel et le sous-programme sur la gouvernance environnementale 9 % de ce montant. Le PNUE continuera également d'accorder la priorité à ces programmes pour le financement extrabudgétaire et y parviendra au titre d'accords de contributions existants et futurs offrant des ressources non préaffectées.

2. Fonds préaffectés, fonds généraux d'affectation spéciale et dépenses d'appui au programme

56. Le budget global des fonds préaffectés et des fonds généraux d'affectation spéciale est réparti entre les sous-programmes sur la base des tendances historiques des dépenses, qui servent à projeter les recettes. Les ressources nécessaires pour la direction exécutive et l'administration et pour les organes directeurs accusent une augmentation de 1,2 million de dollars, essentiellement due

aux contributions préaffectées reçues pour le financement des postes d'administrateurs auxiliaires. Le montant global des ressources au titre des fonds d'affectation spéciale allouées à la gestion des projets et à l'appui aux projets pour la période 2022–2025 accuse une augmentation de 3,8 millions de dollars due aux contributions du Fonds pour l'environnement mondial. Vu la réduction prévue du montant global des contributions préaffectées, les ressources au titre des dépenses d'appui au programme destinées à la gestion des projets et à l'appui aux projets accusent une diminution de 2,9 millions de dollars, qui est partiellement compensée par une augmentation de 2 millions de dollars de financement du Fonds pour l'environnement. Ces fonds couvrent les dépenses récurrentes et les dépenses fixes telles que les paiements aux prestataires de services.

3. Le budget ordinaire

57. Les crédits inscrits au budget ordinaire reflètent l'ouverture de crédits pour 2020 approuvée par l'Assemblée générale et continuent de financer 113 postes ainsi que les dépenses autres que les dépenses de personnel pour chaque sous-programme. Bien que les budgets soient établis annuellement, le PNUE a présenté un budget biennal roulant correspondant au programme de travail.

4. Ressources nécessaires pour toutes les sources de financement

58. Les ressources nécessaires pour la période 2022–2025 sont indiquées, par source de financement, aux tableaux 17 a) et 17 b).

Tableau 17 a)

Montant total des ressources nécessaires par source de financement : 2022–2023 et 2024–2025

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources financières		
	2022–2023	Augmentation (diminution)	2024–2025
A. Fonds pour l'environnement			
Postes	120 200	-	120 200
Autres objets de dépenses	69 800	-	69 800
Réserve du programme du Fonds	10 000	-	10 000
Total partiel A	200 000	-	200 000
B. Fonds préaffectés	321 900	-	321 900
C. Fonds généraux d'affectation spéciale	271 900	-	271 900
D. Dépenses d'appui au programme	32 020	-	32 020
E. Budget ordinaire			
Postes	40 704	-	40 704
Autres objets de dépenses	3 242	-	3 242
Total partiel E	43 946	-	43 946
Total (A + B + C + D + E)	869 766	-	869 766

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

Tableau 17 b)

Total des ressources humaines nécessaires par catégorie de fonds : 2022–2023 et 2024–2025

Catégorie	Ressources humaines (nombre de postes)		
	2022–2023	Augmentation (Diminution)	2024–2025
A. Fonds pour l'environnement	431	-	431
B. Fonds préaffectés	252	-	252
C. Fonds généraux d'affectation spéciale	101	-	101
D. Dépenses d'appui au programme	95	-	95
E. Budget ordinaire	113	-	113
Total (A + B + C + D + E)	992	-	992

Tableau 18

Montant total des ressources financières nécessaires, par source de financement, élément et sous-programme, pour le programme de travail pour l'exercice biennal 2024–2025 par rapport au budget approuvé pour l'exercice biennal 2022–2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant total des ressources financières proposées pour le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2024–2025												
	<i>Fonds pour l'environnement</i>		<i>Fonds préaffectés</i>		<i>Fonds généraux d'affectation spéciale (Fonds pour l'environnement mondial et Fonds vert pour le climat)</i>		<i>Dépenses d'appui au programme</i>		<i>Budget ordinaire^a</i>		<i>Budget total</i>	
	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025
A. Organes directeurs	4 000	4 000	500	500	–	–	20	20	17	17	4 537	4 537
B.1. Direction exécutive et administration	8 000	8 000	1 400	1 400	–	–	–	–	6 274	6 274	15 674	15 674
B.2. UNSCEAR	–	–	–	–	–	–	–	–	1 589	1 589	1 589	1 589
Total partiel (A + B)	12 000	12 000	1 900	1 900	–	–	20	20	7 880	7 880	21 800	21 800
C. Programme de travail^{b/}												
Action climatique	24 000	24 000	90 500	90 500	103 900	103 900	4 500	4 500	4 158	4 158	227 058	227 058
Transformations numériques	14 000	14 000	26 800	26 800	–	–	1 300	1 300	2 693	2 693	44 793	44 793
Action en faveur de la nature	24 000	24 000	49 000	49 000	124 200	124 200	2 400	2 400	5 035	5 035	204 635	204 635
Gouvernance environnementale	26 000	26 000	26 700	26 700	400	400	1 300	1 300	8 735	8 735	63 135	63 135
Mesures relatives aux produits chimiques et à la pollution	24 000	24 000	62 000	62 000	32 400	32 400	3 100	3 100	3 396	3 396	124 896	124 896
Transformations financières et économiques	26 000	26 000	49 700	49 700	–	–	2 500	2 500	3 810	3 810	82 010	82 010
Interface science-politiques	26 000	26 000	13 700	13 700	3 000	3 000	700	700	6 076	6 076	49 476	49 476
Total partiel C	164 000	164 000	318 400	318 400	263 900	263 900	15 800	15 800	33 903	33 903	796 003	796 003
D. Réserve du programme du Fonds	10 000	10 000	–	–	–	–	–	–	–	–	10 000	10 000
Total partiel (C + D)	174 000	174 000	318 400	318 400	263 900	263 900	15 800	15 800	33 903	33 903	806 003	806 003

Montant total des ressources financières proposées pour le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2024–2025												
	<i>Fonds pour l'environnement</i>		<i>Fonds préaffectés</i>		<i>Fonds généraux d'affectation spéciale (Fonds pour l'environnement mondial et Fonds vert pour le climat)</i>		<i>Dépenses d'appui au programme</i>		<i>Budget ordinaire^a</i>		<i>Budget total</i>	
	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025	2022– 2023	2024– 2025
E. Gestion du programme et appui au programme												
Services internes	14 000	14 000	1 600	1 600	8 000	8 000	16 200	16 200	2 163	2 163	41 963	41 963
Total partiel E	14 000	14 000	1 600	1 600	8 000	8 000	16 200	16 200	2 163	2 163	41 963	41 963
Total (A + B + C + D + E)	200 000	200 000	321 900	321 900	271 900	271 900	32 020	32 020	43 946	43 946	869 766	869 766

Abréviation : UNSCEAR – Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

Note : ces chiffres, ayant été arrondis, ne constituent qu'une approximation.

^a Mis à jour à la lumière du budget approuvé effectif de 2022-2023, qui a également été utilisé comme base de calcul pour 2024-2025.

^b Les ressources nécessaires pour la Division des changements climatiques seront imputées au budget existant.

C. Mobilisation de ressources

59. **La stratégie révisée du PNUE pour la mobilisation de ressources a pour but de relever les défis et saisir les opportunités identifiées par les États Membres.** Elle vise à aider le PNUE à élargir sa base de financement. Elle souligne la nécessité de mieux communiquer et promouvoir la valeur et les besoins du PNUE, et de mieux apprécier les partenaires de financement.

60. **Une stratégie révisée de mobilisation de ressources s'attaquera à l'insuffisance de la base de ressources.** Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio en 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », les États Membres se sont engagés à fournir au PNUE des ressources financières sûres, stables, suffisantes et d'un montant plus élevé. Cet engagement reste le principe sous-tendant la stratégie de mobilisation de ressources, qui compte sur une étroite collaboration entre les États Membres et le secrétariat pour donner suite au paragraphe 88 de « L'avenir que nous voulons ». La stratégie révisée vise à améliorer l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources en élargissant la base de financement (c'est-à-dire en augmentant le nombre des États Membres qui apportent un financement au Fonds pour l'environnement et en recherchant un appui supplémentaire auprès de sources de financement non traditionnelles).

61. **Les fonds préaffectés sont une importante source de recettes pour le PNUE ; cependant, il serait plus avantageux tant pour les partenaires de financement que pour la réalisation des résultats que ces fonds soient assortis de conditions d'affectation plus souples.** Tout en sachant que l'objectif prioritaire de la mobilisation de ressources est d'élargir la base de ressources du Fonds pour l'environnement, le secrétariat n'en est pas moins conscient du fait que les fonds préaffectés continueront de représenter une part importante des recettes de l'organisation. Il entend donc, pour remédier à cette situation, développer ses activités de communication afin d'expliquer les problèmes posés par les conditions rigides attachées à l'utilisation des fonds préaffectés et les avantages de conditions souples, tant pour le PNUE que pour les partenaires de financement, afin d'encourager ces derniers à se tourner vers des conditions d'utilisation plus souples des fonds préaffectés.

62. **La stratégie de mobilisation de ressources plaidera pour le versement par les États Membres de leur « juste part » du budget, comme proposé dans le barème indicatif de contributions volontaires.** Il faudra pour ce faire communiquer davantage d'informations sur la manière dont cette « juste part » est calculée et les principes qui sous-tendent l'établissement du barème, notamment le principe de responsabilité universelle qui a suivi l'accession de l'Assemblée des Nations pour l'environnement à la composition universelle. La stratégie prévoit en outre d'améliorer la visibilité de l'organisation auprès du public et la reconnaissance à accorder publiquement aux États Membres qui assurent le financement de base, en particulier s'ils assument leur « juste part » de ce financement. S'agissant des modalités de financement du Fonds pour l'environnement, la conclusion d'accords de versement de contributions pluriannuelles et le versement par les États Membres de contributions représentant une « juste part » du budget sont encouragés. En 2019, le PNUE et les États Membres ont intensifié leur dialogue sur le financement, notamment dans le cadre d'une enquête en ligne menée en 2020, dans le but d'élucider les facteurs qui pèsent sur les décisions des États Membres concernant le financement du PNUE. Ce dialogue, qui se poursuivra, a déjà mis en lumière d'importants éléments qui seront incorporés dans la stratégie révisée de mobilisation des ressources.

63. **Une définition et une communication plus claire des avantages et forces comparatifs de l'organisation.** La stratégie révisée de mobilisation des ressources renseignera les parties prenantes sur les défis à relever et les opportunités à saisir, ainsi que sur les besoins de ressources et la finalité des diverses sources de financement du PNUE. Le PNUE intensifiera et ciblera ses messages en direction de ses partenaires de financement actuels et potentiels et il s'efforcera d'améliorer la reconnaissance du public à l'égard de ses partenaires de financement. En plus de l'engagement des États Membres, la stratégie de mobilisation de ressources prévoit d'associer d'autres partenaires, tels que des organisations multilatérales, des fondations, le secteur privé et de nouveaux mécanismes de financement novateurs.

1. Le Fonds pour l'environnement

64. **Il reste difficile d'atteindre l'objectif budgétaire convenu pour le Fonds pour l'environnement.** Pour l'exercice biennal 2018–2019, le déficit de 131,3 millions de dollars entre le budget approuvé (271 millions de dollars) et les recettes escomptées (139,7 millions de dollars) représentait 48 % du budget total. Pour l'exercice biennal 2016–2017, le budget s'est établi à 271 millions de dollars tandis que les recettes se sont élevées à 135 millions de dollars,

d'où un déficit de 136 millions de dollars, soit 50 % du budget. Dans le même temps, le financement à des fins préaffectées a augmenté. Si ce financement a permis au PNUE d'obtenir de bons résultats dans les domaines jugés prioritaires par les partenaires de financement, il n'en a pas moins laissé d'autres domaines de fond du programme de travail sous-financés et seulement partiellement mis en œuvre. La capacité du PNUE de mener à bien le programme de travail dans son intégralité continuera de dépendre de la volonté des États Membres de respecter leurs engagements à l'égard du Fonds pour l'environnement. S'agissant du Fonds pour l'environnement, la stratégie de mobilisation de ressources a un double objectif : augmenter le financement total et accroître le nombre d'États Membres qui contribuent. Pour y parvenir, la stratégie prévoit d'intensifier le partage d'informations sur les réalisations escomptées du financement du Fonds pour l'environnement, l'allocation des ressources et les activités financées, et de communiquer plus efficacement sur les conséquences d'un financement de base insuffisant.

2. Le budget ordinaire

65. **Le budget ordinaire n'est qu'une petite partie, mais une partie essentielle, du budget total.** Dans le cadre de la réforme engagée par le Secrétaire général et mise en œuvre en 2020–2021, le budget ordinaire pour 2022–2025 continuera d'être établi annuellement. Malgré ce changement, le PNUE continuera de présenter des budgets biennaux roulants pour ses programmes de travail. En application de la résolution 73/260 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée s'est dite préoccupée par la durabilité, la prévisibilité et la stabilité du financement de l'organe directeur du PNUE, l'Assemblée générale a approuvé un montant de 8 500 dollars pour appuyer la réunion annuelle du Sous-comité des représentants permanents en 2020. Le PNUE a également présenté ses besoins de financement pour la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement en 2021. Le montant total des ressources nécessaires, qui devra être approuvé par l'Assemblée générale, est de 410 100 dollars, et couvrira les dépenses de représentation, les heures supplémentaires et les frais généraux de fonctionnement.

3. Les partenaires de financement

66. **Les institutions multilatérales changent la manière dont elles effectuent leurs travaux.** Le PNUE s'adapte aussi à ces changements. Le PNUE transformera ses partenariats avec les institutions de financement multilatérales, les organismes des Nations Unies apparentés et les institutions financières internationales. Il pourra s'agir de passer des initiatives de petite à moyenne envergure, qui financent des parties spécifiques du programme de travail du PNUE, à l'identification de partenaires multilatéraux qui compléteront les ressources de base, permettant ainsi à l'organisation d'avoir un plus grand impact. Il pourra aussi s'agir d'initiatives moins nombreuses mais de plus grande envergure et ayant un plus grand impact stratégique qui pourront de plus en plus associer le secteur privé et les investisseurs dans un portefeuille d'initiatives stratégiquement connectées.

67. **Le PNUE pressentira les fondations, qui jouent un rôle grandissant dans les activités de développement, avec un potentiel considérable dans les fonds d'investissement.** L'objectif poursuivi est d'envisager des partenariats très prometteurs en termes de rendements, avec des partenaires ayant une vision analogue, afin de mettre en place des partenariats porteurs de transformations à long terme. Ceci pourrait inclure aussi bien un financement direct en faveur du PNUE qu'un soutien dans d'autres domaines ou en faveur d'autres organisations susceptibles de reproduire ou d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail.

68. **Le PNUE rehaussera son engagement avec le secteur privé en nouant des partenariats transformateurs** (y compris des partenariats public-privé) contribuant à la réalisation des principaux objectifs transformationnels de l'organisation dans les domaines thématiques du climat, de la nature et de la pollution. Le PNUE s'efforcera d'associer le secteur privé aux travaux des organes directeurs ; d'aider les acteurs du secteur privé à prendre en compte la dimension environnementale dans leurs activités ; et de promouvoir le partage des données, des moyens d'apprentissage et des meilleures pratiques. Cette collaboration sera axée sur la création de partenariats porteurs de changement ; cependant, une légère augmentation des contributions directes du secteur privé est prévue en tant que bénéfice connexe.

69. **Miser sur l'innovation.** Le PNUE investira également dans l'exploration continue de mécanismes de financement innovants, apprenant des organismes des Nations Unies apparentés et d'autres organisations qui s'efforcent d'innover en permanence. Les fonds générés seraient utilisés dans certains domaines d'activité spécifiques, complétant ainsi le financement de base.

4. Les ressources humaines

70. **Disposer d'effectifs diversifiés et hautement performants pour mettre en œuvre la stratégie à moyen terme.** Le PNUE entend être préparé au mieux à mettre en œuvre la stratégie à moyen terme en s'appuyant sur des effectifs talentueux et hautement performants judicieusement déployés et bénéficiant d'une assistance et d'une prise en charge complètes de l'organisation. La stratégie du PNUE en matière de ressources humaines aura pour but d'analyser les compétences techniques et les fonctions d'encadrement nécessaires à l'organisation. Dans un premier temps, un inventaire des qualifications sera dressé, qui servira ensuite à examiner les effectifs au regard des fonctions du secrétariat. Cet examen inclura une révision des titres fonctionnels, l'établissement d'un inventaire des postes et l'adaptation de la taille des effectifs, et des rôles et responsabilités fonctionnels, aux sous-programmes et domaines thématiques de la stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025. Le PNUE donnera aux membres du personnel la possibilité de se perfectionner dans le cadre des plans de carrière offerts par les ressources humaines tout en veillant à ce qu'un ensemble robuste de politiques, procédures et systèmes soit en place pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions.

71. **Participation accrue au soutien à la réforme de la gestion et de la stratégie de l'organisation.** Le PNUE joue un rôle essentiel dans l'appui à la réforme de la gestion engagée par le Secrétaire général et il prend part aux activités de plusieurs groupes de travail et équipes spéciales dans le domaine des ressources humaines. Le PNUE, qui participe activement au modelage des futures transformations à apporter à la politique en matière de ressources humaines, est membre de l'Équipe spéciale du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies ; il a établi et développé une capacité interne à l'appui de ses fonctions en matière de conduite et de discipline ; il participe aux activités des groupes de travail du Comité de haut niveau sur la gestion chargés du recrutement, de la promotion, des modalités de travail futures et de la mobilité ; et il siège à l'équipe spéciale des ressources humaines sur la formation, l'apprentissage et le multilinguisme. Le PNUE continue de déployer des efforts concertés pour identifier et former les dirigeants de demain et il soutient activement le Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et y participe en facilitant et en appuyant les nominations de candidats du PNUE aux postes à pourvoir au Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents et aux postes de coordonnateur résident.

72. **Perfectionnement du personnel et renforcement des capacités.** Le réaligement des activités de formation et de perfectionnement du personnel à l'appui des principales réformes et priorités stratégiques du PNUE s'est poursuivi en 2020 avec la mise en place de la première Académie d'entreprise en ligne. Cette initiative témoigne de l'investissement continu du PNUE dans son personnel. Elle vise à faire une plus grande place au renforcement des capacités tout en pérennisant les meilleures pratiques et en améliorant la transparence, la responsabilisation et l'atténuation des risques. L'Académie sera élargie et cette initiative reproduite pour y incorporer d'autres profils de qualifications fonctionnelles, telles que la gestion de programmes.

73. **Réduire les inégalités entre les sexes et assurer la diversité géographique au sein des effectifs du PNUE.** Le PNUE continuera de s'efforcer de réduire les inégalités entre les sexes conformément au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (UN-SWAP) en soutenant des interventions globales allant dans ce sens afin de parvenir à l'égalité des sexes, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement durable. Le PNUE continue de progresser sensiblement dans ce domaine et, depuis le lancement du Plan d'action, des progrès considérables ont été faits vers la parité hommes-femmes, en particulier aux niveaux des cadres moyens et supérieurs. Le PNUE continuera de collaborer et de travailler activement avec les recruteurs et le Bureau exécutif pour suivre et améliorer les progrès vers la parité entre les sexes à ces niveaux, et compte bien y parvenir. Il améliorera également la répartition géographique en présentant des candidats via les forums régionaux et les plans d'organisation des carrières et il améliorera aussi les mécanismes de suivi pour pouvoir faire rapport sur la répartition géographique des pays sous-représentés au sein de ses effectifs.

74. La pandémie de COVID-19 a été source de difficultés pour la Division des ressources humaines, compte tenu de son obligation de diligence. Le PNUE continuera de faire face à ces difficultés avec résilience et souplesse afin d'assurer la poursuite sans heurts de ses activités, sans perturbations majeures au niveau du soutien opérationnel. La pandémie de COVID-19 a contraint l'organisation à publier un ensemble d'instructions administratives pour faire face aux problèmes administratifs et de recrutement, compte tenu des restrictions en matière de déplacements, des modalités à mettre en place pour le télétravail, de l'obligation de protection à l'égard des stagiaires en tant qu'affiliés non membres du personnel, et de la situation particulière des pays. L'impact de la pandémie sur l'économie mondiale a également imposé des contraintes financières supplémentaires

à l'organisation, les pays ayant eu besoin de réaffecter d'urgence des fonds à des activités critiques pour lutter contre la pandémie de COVID-19.

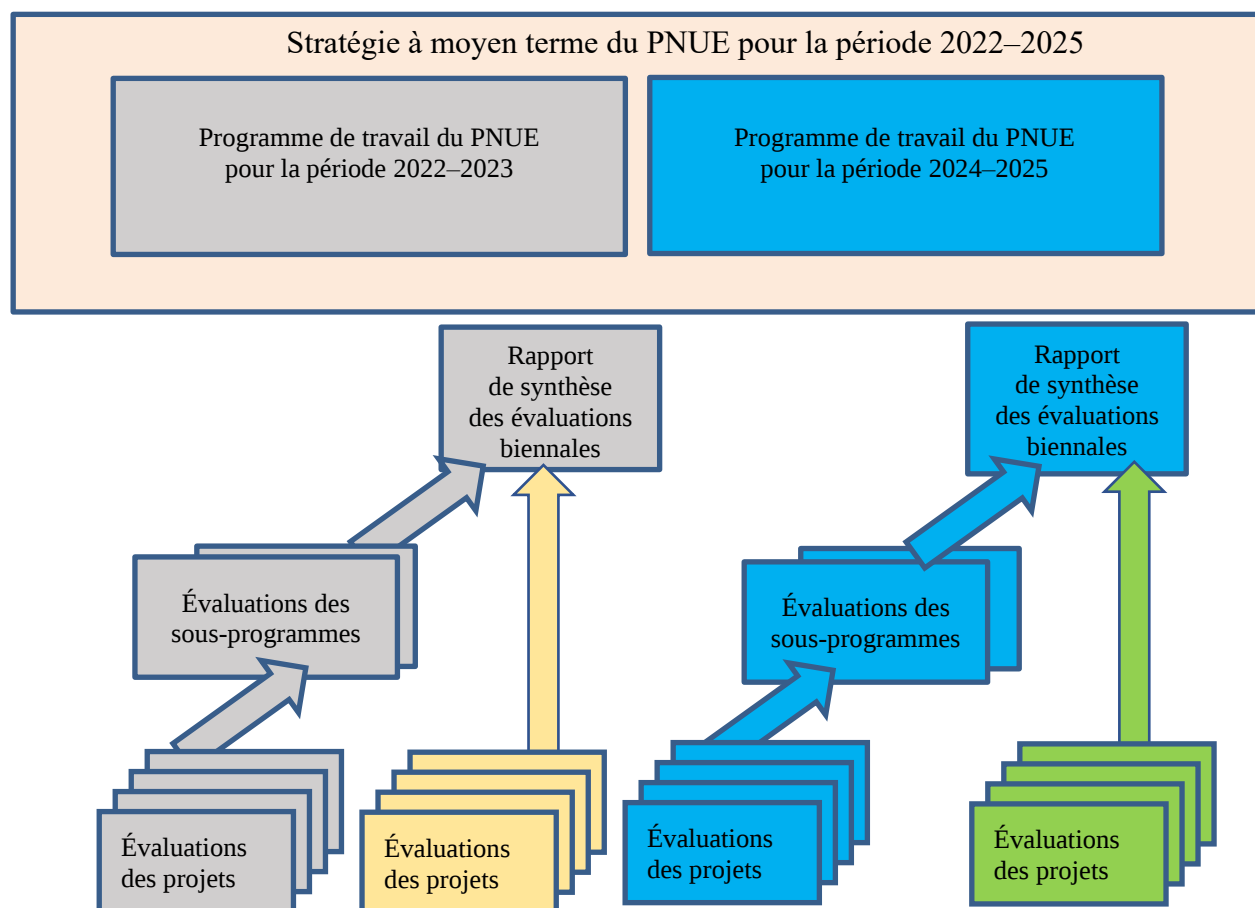
Appendice I

Plan d'évaluation pour la période 2022–2025

1. **Une approche clairement axée sur les résultats.** La stratégie à moyen terme et les programmes qui la composent se caractérisent principalement par leur approche axée sur les résultats. Cette approche se reflète dans la méthode d'évaluation du PNUE, qui insiste en premier lieu sur l'aptitude de l'organisation à obtenir des résultats conformes aux objectifs et aux réalisations escomptées. Le plan d'évaluation propose un ensemble d'évaluations complémentaires, menées à différents niveaux et portant sur différents thèmes.
2. **Des évaluations systématiques pour une meilleure performance.** La méthode suivie pour évaluer le programme de travail dans le cadre de la stratégie à moyen terme comportera des évaluations systématiques des projets et sous-programmes (voir la figure A.1). L'objectif étant que les réalisations escomptées soient obtenues à l'issue de projets exécutés selon différentes modalités, l'évaluation des projets continuera d'être financée au moyen de ressources préaffectées dans les budgets des projets. Toutes les évaluations seront menées conformément aux normes en vigueur à l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine afin d'assurer qu'elles sont toutes de même qualité et que leurs résultats peuvent être utilisés pour les évaluations au niveau des sous-programmes.

Figure A.1

Méthode suivie pour évaluer le programme de travail dans le cadre de la stratégie à moyen terme



3. **Un ensemble de paramètres normalisés est utilisé pour évaluer les résultats et faciliter la compilation des conclusions des évaluations se rapportant aux diverses interventions du PNUE.** Ces paramètres sont utilisés pour toutes les évaluations des projets et des sous-programmes et sont compatibles avec les meilleures pratiques internationales et les normes appliquées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Ces paramètres sont notamment les suivants : pertinence et complémentarité stratégiques ; efficacité (disponibilité des produits, obtention

des résultats escomptés, impact probable) ; durabilité des résultats obtenus ; efficacité ; gestion financière ; suivi et établissement des rapports et facteurs affectant la performance, y compris l'état de préparation ; qualité de la gestion et de la supervision des projets ; degré d'engagement des parties prenantes et de l'appropriation par les pays ; prise en compte des droits de l'homme¹ et de l'égalité des sexes ; mesures de sauvegarde environnementales, sociales et économiques ; communication et sensibilisation du public.

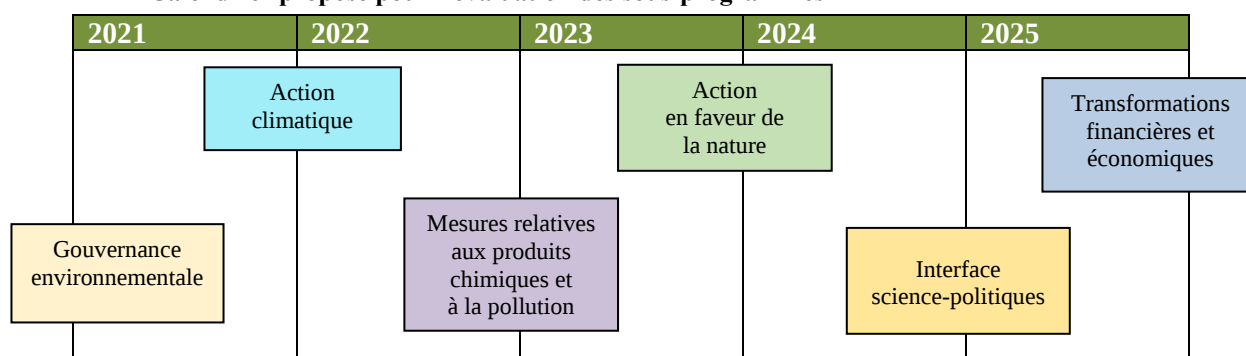
4. **Portée générale et objectifs spécifiques. La fonction d'évaluation des travaux du PNUE** s'étend aux programmes et projets du Fonds pour l'environnement, des fonds d'affectation spéciale connexes et des contributions préaffectées ainsi qu'aux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation qui sont mis en œuvre par le PNUE dans le cadre de ses programmes de travail. Plus précisément, les objectifs du plan d'évaluation sont les suivants :

- a) Évaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact des programmes du PNUE ;
- b) Exploiter et partager les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme et des activités de projet ;
- c) Veiller à ce que les recommandations formulées à l'issue des évaluations faites par le Bureau de l'évaluation et acceptées par les directeurs des programmes et de divisions du PNUE soient suivies d'effet.

5. **Déroulement des évaluations.** Le déroulement des évaluations des sous-programmes du PNUE se poursuivra comme indiqué à la figure A.2. Comme les années précédentes, tous les rapports d'évaluation des sous-programmes et toutes les recommandations qu'ils contiennent seront communiqués à l'équipe de direction du PNUE et soumis au Comité des représentants permanents. Un plan d'application des recommandations formulées à l'issue des évaluations sera établi en prenant en considération le temps nécessaire pour que les changements proposés deviennent tangibles à l'échelle des sous-programmes.

Figure A.2

Calendrier proposé pour l'évaluation des sous-programmes



6. **Évaluation des projets.** Les projets parvenus à terme seront évalués. On estime qu'environ 60 évaluations de projets seront effectuées pendant la période correspondant au programme de travail. Les évaluations sont menées en étroite coopération avec les directeurs de projets ou de programmes concernés. Les rapports d'évaluation seront communiqués à l'équipe de direction et affichés sur le site du Bureau de l'évaluation, lequel continuera d'en tirer les enseignements, de formuler des recommandations et d'en suivre officiellement l'application.

7. **À la fin de chaque exercice biennal, un rapport de synthèse des évaluations sera établi. Il résumera la performance du PNUE sur la base des tendances et des transformations observées durant l'exercice biennal et ressortant des évaluations réalisées à tous les niveaux.** Ces tendances et transformations serviront à identifier les recommandations et les leçons à porter à l'attention des coordonnateurs des sous-programmes et de la direction du PNUE pour examen. Le rapport de synthèse sera soumis au Comité des représentants permanents et à l'Assemblée pour l'environnement et communiqué aux gouvernements et au personnel du PNUE.

¹ L'évaluation de la prise en compte des droits de l'homme tient compte des besoins de tous les groupes vulnérables : personnes handicapées, jeunes, enfants, peuples autochtones et personnes vivant dans la pauvreté.

8. **Le Bureau de l'évaluation suivra l'application des recommandations formulées à l'issue des évaluations pour s'assurer que les mesures requises pour améliorer la gestion et l'exécution du programme sont prises en temps utile.** Il rendra compte de l'état d'application de ces recommandations à la Directrice exécutive tous les six mois et publiera des statistiques à ce sujet dans le rapport de synthèse de l'évaluation et sur son site Web.

Appendice II

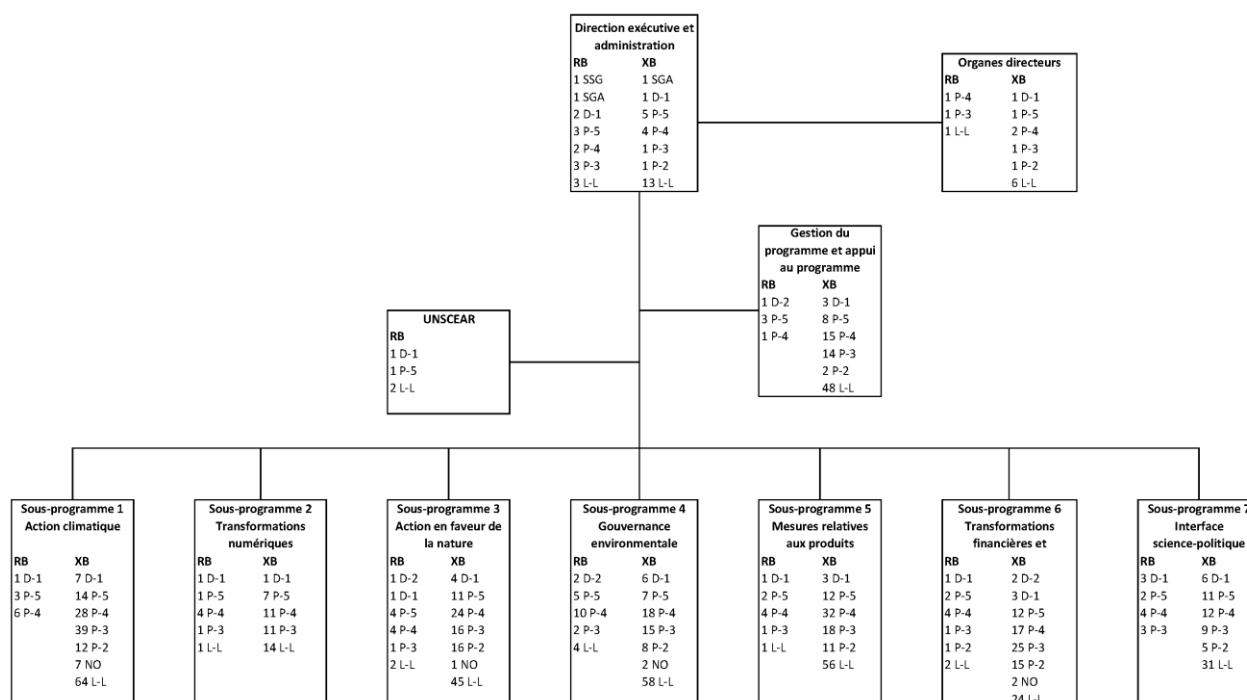
États financiers audités du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies (A/75/5/Add.7)¹

1. **Le rapport financier et les états financiers du PNUE pour l'année terminée le 31 décembre 2019 ont été établis par l'Office des Nations Unies à Nairobi, pour le compte du PNUE, sur la base des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)** et conformément à la règle de gestion financière 106.1 des Règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Les états financiers ont été examinés par le PNUE et signés par la Directrice exécutive le 31 mars 2020. Ils ont été soumis au Comité des commissaires aux comptes à cette date, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, en application duquel les états financiers annuels doivent être soumis au Comité des commissaires aux comptes après certification, trois mois au plus tard après la fin de l'exercice financier pertinent. Le Comité des commissaires aux comptes comprend actuellement des membres originaires de l'Allemagne, du Chili et de l'Inde. Les comptes du PNUE ont été vérifiés par le Bureau de vérification situé au Chili.
2. **Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du PNUE pour l'année terminée le 31 décembre 2019.** En outre, il n'a décelé aucune erreur, omission ou inexactitude importante susceptible de modifier son opinion sur les états financiers du PNUE. Dans son rapport, le Comité a cependant signalé des possibilités d'amélioration dans certains domaines appelant une action de la direction.
3. **À l'issue de son audit des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2019, le Comité des commissaires aux comptes a formulé 60 recommandations,** dont 17 d'importance majeure. Elles ont toutes été acceptées et sont en cours d'application. En outre, dans l'annexe au chapitre II de son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2019, le Comité a donné des détails sur l'état d'application de 35 recommandations faites les années précédentes. Sur la base des preuves de leur application fournies par le PNUE, le Comité a déclaré obsolètes 11 d'entre elles.

¹ Le rapport financier et les états financiers audités pour l'année terminée le 31 décembre 2019 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sont disponibles à l'adresse <https://undocs.org/fr/A/75/5/Add.7>.

Appendice III

Organigramme



Abréviations : SGA – Secrétaire général adjoint ; SSG – Sous-Secrétaire général ; D – Directeur ; L-L – Agent recruté sur le plan local ; NO – Administrateur recruté sur le plan national ; RB – Budget ordinaire ; XB – Fonds extrabudgétaires ; UNSCEAR – Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.